



GOING HOME

25 ans de l'Aide au retour

Newsletter de l'Aide au retour: SEM 8 OIM Berne



« L'aide au retour vise à promouvoir le retour des requérants d'asile, qu'il soit autonome ou qu'il découle d'une obligation de quitter la Suisse, et à faciliter leur réintégration dans leur pays de provenance. »

EDITORIAL

Chères lectrices, chers lecteurs,
Chères collègues, chers collègues,

Cette année, nous célébrons 25 années d'aide au retour émérites, avec beaucoup de souvenirs et de réalisations qui ont non seulement marqué notre travail, mais qui ont aussi souvent touché nos cœurs.

Difficile d'imaginer que 25 années se sont écoulées depuis 1997 et le développement du réseau de conseil en vue du retour et l'introduction de l'aide au retour accessible à tous les requérants d'asile. Au fil des ans, l'aide au retour a fait ses preuves et est devenu un instrument incontesté de la politique migratoire de la Suisse : l'instrument d'une politique conséquente et humaine.

Toutes les personnes impliquées dans l'aide au retour jouent un rôle important, en accompagnant les retournants sur le chemin du retour en rendant possible leur réintégration dans leur pays. Chacune et chacun d'entre vous a été amené à rencontrer de nombreuses personnes du monde entier et de tous horizons, et a vécu beaucoup de choses. Les histoires sont innombrables - heureuses, tristes, passionnantes, riches en événements - et aucune ne ressemble à une autre. A l'occasion de cet anniversaire, nous ne nous limitons pas à nous souvenir de 25 ans de partenariat et de collaboration, mais nous rendons avant tout hommage à tous ceux qui accomplissent ce travail inestimable qui influe sur les destins et les parcours de vie de personnes. Grâce à votre engagement et à votre implication, l'aide au retour n'a cessé de se développer au fil des années. En tant que SEM et OIM Suisse, nous pouvons par ailleurs nous féliciter d'un partenariat de longue date et d'une collaboration solide.

Nous nous réjouissons de vous présenter cette édition spéciale de la Newsletter Going Home, qui vous rappellera de bons souvenirs et vous proposera des perspectives d'avenir.

Nous profitons de cette occasion pour remercier tous les conseillères et conseillers en vue du retour, les partenaires et l'ensemble du réseau d'aide au retour pour leurs efforts inestimables. Nous vous souhaitons une bonne lecture et nous réjouissons de célébrer avec vous ces 25 ans et bien d'autres encore.

Équipe Communication Aide au retour: SEM & OIM Berne

CONTENU

1	Souvenirs et expériences du SEM et de l'OIM	6	2.8	Thème : comparaison entre le CVR ZH et le CFA ZH (canton de Zurich) – évolution au fil des ans	56
1.1	Développement du système d'asile au cours des 25 dernières années (1997-2022)	6	2.9	CVR ; comment aborder et gérer les situations de violences faites aux femmes ?	62
1.2	Bref aperçu historique de l'aide au retour	8	2.10	Un long voyage	66
1.3	« On arrive dans deux minutes »	12	2.11	« Premières expériences au sein du service-conseil en vue du retour »	68
1.4	Une histoire d'aide au retour	16	2.12	25 ans d'activité de conseillère en vue du retour (CVR) dans le cadre de L'Office de consultation sur l'asile (OCA) du canton de Berne	70
1.5	Le monde au ralenti	20	2.13	« Nous choisissons peut-être le lieu, mais pas l'époque dans laquelle nous vivons »	72
1.6	Historique des prestations ARC (aide au retour depuis les centres fédéraux)	24	2.14	Mon parcours pour devenir conseillère en vue du retour auprès de l'office de la migration du canton de Lucerne	74
1.7	Les retours de cas médicaux - vers une approche plus holistique	28	2.15	Quelque chose en plus	76
1.8	Aide au retour : la perspective de l'OIM	32	2.16	« La collaboration CVR-OIM : le/la bénéficiaire comme point de mire »	78
2	Souvenirs et expériences des CVR	38	2.17	Les conseillers du programme suisse d'aide au retour : expériences et perspectives	82
2.1	« Partir, rester... ce qui favorise la prise de décision »	38	2.18	Expérience au fil des années du conseil en vue du retour dans les centres fédéraux	84
2.2	25 ans de conseils en vue du retour – mais pas seulement – dans le canton d'Uri	42	2.19	Les aléas d'un départ depuis un centre d'accueil	88
2.3	Souvenir d'une situation de conseil atypique : un couple de Mongolie, tous les deux sourds !	46	2.20	« [...] you feel like there are people who are there to help you and change your perspective towards life » * - L'importance du conseil en vue du retour dans les Centres fédéraux pour requérants d'asile	94
2.4	Un Burundais pas comme les autres	48	2.21	Mission Gambie : sur la trace des rapatriés	98
2.5	Canton d'Argovie : conseil en vue du retour et autorités d'exécution sous le même toit	50	2.22	The Future of Return - L'avenir du retour	106
2.6	“Missing you all and my Magnesium supplements et Nature yogurt”	52			
2.7	Conseil en vue du retour et aide au retour : une appréciation personnelle	54			
				Impressum	112

1

SOUVENIRS ET EXPÉRIENCES DU SEM ET DE L'OIM

1.1

DÉVELOPPEMENT DU SYSTÈME D'ASILE AU COURS DES 25 DERNIÈRES ANNÉES (1997–2022)

HANS-PETER BLÄUER,
SEM ÉTAT-MAJOR ASILE,
DOMAINE DE DIRECTION ASILE

Le domaine de l'asile et des réfugiés étant, de fait, devenu une tâche permanente de la Confédération, l'Office fédéral des réfugiés (ODR) est créé en 1991. L'exécution des renvois relève alors de la compétence des cantons. Depuis le début des années 1990, ceux-ci demandent un soutien plus important de la part de la Confédération, en particulier pour les procédures d'identification et pour l'obtention de documents de voyage de remplacement. En 1992, la Section

“Soutien à l'exécution des renvois” est donc créée au sein de l'ODR. L'office voit ses attributions s'accroître d'année en année, et il emploie en 2004 plus de 600 collaborateurs, tous sites confondus.

Le prochain changement de fond sur le plan organisationnel survient en 2005 : il s'agit de la fusion de l'ODR avec l'IMES (Office fédéral de l'immigration, de l'intégration et de l'émigration), qui remplace depuis 2003 l'Office fédéral des étrangers, pour créer l'Office fédéral des migrations (ODM). Le regroupement de ces deux offices fédéraux doit permettre à la Suisse de

mener une politique de migration coordonnée, qui tient compte aussi bien des aspects liés à l'asile, aux étrangers, au marché du travail et à l'intégration que des sujets de politique extérieure. Face à l'importance croissante des questions migratoires en politique intérieure comme en politique extérieure et à l'élargissement du domaine de compétences de l'ODM, ce dernier est revalorisé en 2015 pour devenir le Secrétariat d'État aux migrations (SEM).

Cette période est aussi marquée par de nombreuses révisions de la loi sur l'asile, incluant notamment la prise en compte des motifs de fuite spécifiques aux femmes, la réglementation relative aux personnes à protéger, la nouvelle réglementation de la compétence en matière d'assistance et l'abandon de la politique de contingents. En 2000, le séjour de quelque 13 000 personnes est réglementé dans le cadre de l'HumAk (Action humanitaire 2000). En 2005, la loi sur l'asile est une nouvelle fois révisée pour inclure les modifications suivantes : prolongation à deux ans de la détention en vue du renvoi, introduction de la détention pour insoumission et de la situation de détresse personnelle grave, exclusion du système de l'aide sociale des requérant(e)s d'asile frappé(e)s d'une décision matérielle négative. Fin 2008, la Suisse adhère à l'accord d'association

à Dublin. La révision suivante de la loi a lieu en 2012 et comprend notamment la suppression de la procédure à l'ambassade, la réduction des motifs de non-entrée en matière et le remplacement par une procédure matérielle accélérée. En 2013, la politique de réinstallation est reprise. Puis la restructuration du domaine de l'asile entre en vigueur en mars 2019 : la plupart des procédures d'asile sont exécutées de façon accélérée dans six centres

fédéraux pour requérants d'asile (CFA) répartis par région, où ces derniers bénéficient de prestations gratuites de conseil et de représentation juridique.

Entre début 1997 et fin juillet 2022, 549 439 demandes d'asile ont été déposées en Suisse. Les dix principaux pays de provenance des requérants sont la Serbie, l'Érythrée, l'Afghanistan, la Turquie, le Sri Lanka, l'Irak, le Nigéria, la Somalie et l'Algérie. Durant cette période, l'asile est accordé à 88 771 personnes, et 163 389 personnes sont admises à titre provisoire. S'y ajoutent l'accueil de 6 285 réfugié(e)s à réinstaller et, depuis la mi-mars 2022, l'octroi d'une protection à plus de 60 000 personnes en provenance d'Ukraine à la faveur de l'application, pour la première fois, du statut S.

1.2 BREF APERÇU HISTORIQUE DE L'AIDE AU RETOUR

THOMAS LORY, SEM SECTION
BASES DU RETOUR
ET AIDE AU RETOUR

Dès la fin de la Seconde Guerre mondiale, le Département fédéral de justice et police (DFJP) a accordé au cas par cas une aide au retour – appelée à l'époque aide à l'émigration, au rapatriement ou à la poursuite du voyage¹. Ainsi, la Suisse a notamment couvert les frais de voyage des réfugiés hongrois qui ont décidé de rentrer volontairement dans leur pays après avoir trouvé refuge en Suisse en 1956. Le concept de l'aide au retour tel qu'il existe actuellement remonte au milieu des années 1980, lorsqu'un groupe de travail interdépartemental traitant de l'aide au retour est constitué et que l'expression fait son entrée dans la loi sur l'asile. La première mesure concrète en la matière a été l'envoi d'une circulaire aux cantons en 1987 qui présentait le programme d'aide au retour et de réinsertion professionnelle pour les ressortissant(e)s chilien(ne)s. En Suisse, les personnes intéressées pouvaient s'adresser à deux centres de consultation de la Croix-Rouge, à Lausanne et à Genève, ainsi qu'au centre de consultation de l'Entraide Protestante Suisse, à Zurich. Au Chili, ce programme était

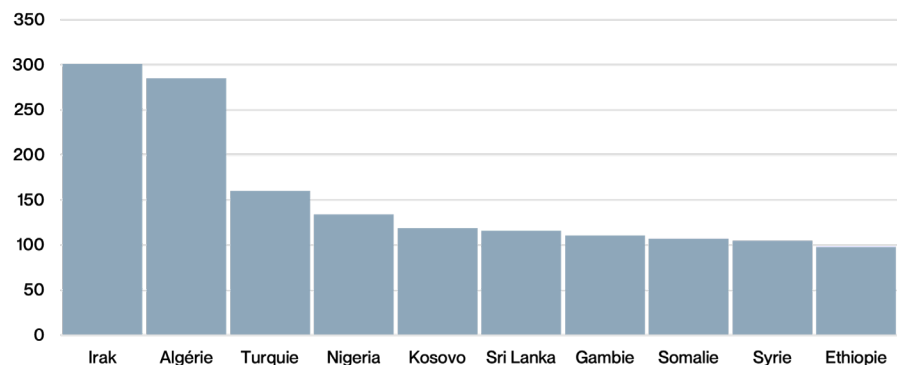
mis en œuvre par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Cette année, nous fêtons les 25 ans de l'aide au retour. Nous célébrons en effet le lancement de l'aide au retour accessible à tous les requérant(e)s d'asile et l'institutionnalisation dans toute la Suisse des services-conseils en vue du retour, concrétisée par l'envoi simultané de la directive sur les services-conseils en vue du retour et d'une seconde sur l'aide au retour individuelle début 1997. Cet événement a marqué l'aboutissement d'une longue phase préparatoire, lancée en 1993 lors de la présentation officielle du premier projet suisse d'aide au retour par l'ancien Office fédéral des réfugiés. Dans les années 1990, la Suisse entre alors en terre inconnue et fait office de pionnière en Europe².

Le programme d'aide au retour en Bosnie et Herzégovine en 1997/1998 a été le premier à promouvoir le retour volontaire à grande échelle. Depuis, le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) a mis en œuvre 24 programmes nationaux en collaboration avec la Direction du développement et de la coopération (DDC) et l'OIM, ainsi qu'un programme pour les personnes relevant du domaine des étrangers (victimes de la traite des êtres humains). Le programme d'aide au retour au Kosovo a sans

¹ Parak Stephan, Pratique de la Suisse en matière d'asile de 1979 à 2019. État des lieux, édité par le SEM, Berne-Wabern 2020, p. 177

² Ibid.

Les principaux pays de destination au cours des cinq dernières années



conteste été le programme national de plus grande ampleur : ses trois phases dégressives ont permis à plus de 40 000 personnes de rentrer dans leur pays entre juillet 1999 et mai 2001.

Aujourd'hui, on ne privilégie plus une approche spécifique à chaque pays, mais une aide au retour individuelle ouverte à tous les requérant(e)s d'asile. Depuis 1997, ce sont en tout près de 95 000 personnes qui ont bénéficié de prestations d'aide au retour, pour un montant moyen de 1700 francs (état au 30.9.2022). Comme le montre le graphique suivant (aperçu des dix pays de départ les plus représentés ces cinq dernières années, hors pays exemptés de l'obligation de visa), la composante géographique du projet a fortement évolué depuis les grands programmes menés dans les Balkans.

Cette année anniversaire a été marquée par un nouveau tournant :

l'Ukraine est désormais en tête des pays de départ. Bien que les 555 retours ne concernent qu'une fraction (1 %) des personnes ayant fui la guerre pour se réfugier en Suisse (état au 30.9.2022), ils entraînent une forte sollicitation des services-conseils cantonaux en vue du retour. Largement derrière en termes de départs depuis les cantons, les pays qui suivent l'Ukraine sont l'Irak, avec 30 départs, et le Sri Lanka, avec 25 départs. En ce qui concerne les départs depuis les centres fédéraux pour requérants d'asile, l'Algérie, avec 155 départs, arrive nettement en tête du classement, suivie du Nigéria, avec 20 départs, et de la Turquie, avec 15 départs.

Lorsque la guerre en Ukraine sera terminée – bien que les événements actuels ne laissent malheureusement pas présager une issue rapide du conflit –, l'aide au retour se concentre-

ra à nouveau sur un programme pays, ce qui n'est pas arrivé depuis dix ans (avec la Tunisie, dans le sillage du printemps arabe). Le SEM mène actuellement ses premières réflexions au sein d'un groupe de projet en vue du plus grand mouvement de retour à partir de la Suisse depuis la guerre du Kosovo. La volonté de rentrer chez soi dépend en premier lieu de la durée de la guerre. Une grande partie des Kosovar(e)s n'étaient pas réfugié(e)s en Suisse depuis longtemps lorsque la guerre s'est terminée. Plus la guerre est longue, plus les mesures d'intégration ont un impact important et réduisent la volonté de rentrer au pays. Il reste à attendre de voir comment la situation évoluera dans le cas de l'Ukraine.



Thomas Lory

1.3

« ON ARRIVE DANS DEUX MINUTES »



Roger Steiner: Guinée-Bissau

ROGER STEINER, SEM SECTION
INDE, CHINE, NÉPAL, AFRIQUE

Nous sommes cinq, assis dans notre 4x4 depuis ce qui semble être une éternité, quelque part dans l'arrière-pays de Gabú (Guinée-Bissau), et nous suivons un jeune homme à moto. Il fait chaud, nous respirons de la poussière, mais le moral de tous les occupants de la voiture est (encore) au beau fixe. À mes côtés se trouvent Florian Brändli (OIM Berne), Quelita Goncalves (OIM Cap-Vert), notre guide Antonio Infanda ainsi que notre chauffeur (dont je ne connais malheureusement pas le nom). L'objectif de notre périple est de rendre visite à un bénéficiaire rentré en Guinée-Bissau grâce à une aide au retour financière et matérielle.

Alors que je regarde le paysage, fascinant, défiler devant mes yeux, je me rappelle combien j'étais naïf en pensant que j'avais compris les concepts d'espace et de temps. Lorsque j'étais encore en Suisse, dans les locaux du SEM, je me demandais sans cesse pourquoi il était si difficile d'assurer le suivi de certains cas d'aide au retour. Bien sûr, on m'avait souvent dit que les routes étaient mauvaises, voire inexistantes, et qu'il n'était de toute façon pas certain que la personne se trouve encore là où on la cherchait. Assis sur ma chaise de bureau à Wabern, j'ouvrais Google Maps d'un simple clic,

et je me disais régulièrement que ces 20 kilomètres ne devaient pas poser un si grand problème.

Mais deux heures plus tard, nous roulons toujours au milieu de la pampa, quelque part dans la zone frontalière avec le Sénégal ou la Gambie – sans aucun contact avec le monde extérieur, puisque nos téléphones ne fonctionnent plus. La tension des occupants du véhicule augmente au fil des kilomètres, et tout le monde le ressent. Et le fait que notre chauffeur ne sache malheureusement plus où nous nous trouvons exactement et que nous n'ayons pas emporté assez d'eau ne fait rien pour nous rassurer. Seul le jeune homme à moto semble imperturbable et suit avec détermination la route poussiéreuse en direction de nulle part ; grâce à lui, nous gardons l'espoir que nous arriverons tout de même dans les deux minutes qui suivent. Nous finissons par nous arrêter brusquement. Notre guide, à bout de patience, descend et parle à nouveau au jeune homme sur la moto. Après un bref échange, il remonte dans la voiture, complètement exaspéré. Nous attendons ses explications avec impatience. Il s'avère que le jeune motard ne sait pas où nous allons exactement et qu'il n'a aucune idée du temps que le trajet nous prendra.

En réalité, il ne sait même pas ce que signifient « deux minutes ». Je me sens tout penaud. Comment avon-

nous pu imaginer que deux minutes re-présentaient quelque chose de concret pour un habitant de cette région qui manque cruellement d'infrastructures, ou encore que ce jeune homme serviable avait le sens des distances, étant donné qu'il parlait sans cesse de voyages d'une demi-journée ou d'une journée ?

Soulagés, un peu agacés et surtout assoiffés, nous entamons les six heures de route qui nous ramènent à Bissau. Après 16 heures de trajet, voici ce que je retiens de notre voyage : nous avons

pu parler avec une autre personne de retour au pays, la Guinée-Bissau a énormément à offrir, tant sur le plan culturel que sur celui des paysages, et... il ne faut pas toujours se fier à Google Maps.

Et la morale de l'histoire : n'oublions jamais que le temps (ou tout du moins notre conception du temps) est relatif.



Roger Steiner: Guinée-Bissau



Roger Steiner: Guinée-Bissau

UNE HISTOIRE D'AIDE AU RETOUR

FABIO PISANELLO, SEM SECTION
AFRIQUE DU NORD,
MOYEN-ORIENT ET ASIE DU SUD

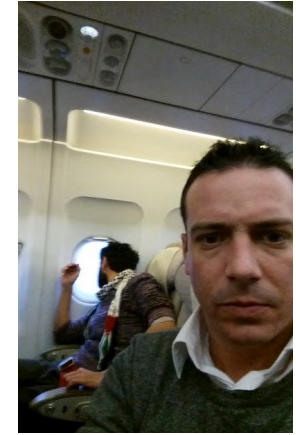
F. M. est palestinien, originaire d'Hébron, en Cisjordanie. En janvier 2010, il est entré légalement en Suisse avec un visa d'étudiant. Il s'est établi à Genève, où il a suivi et achevé un master en gestion d'entreprise (MBA). F. M. souffre de schizophrénie paranoïde et de claustrophobie. Après avoir obtenu son diplôme, il était supposé retourner dans son pays d'origine. Au lieu de cela, il a continué à vivre tant bien que mal à Genève. Son visa avait expiré depuis longtemps, et lorsque les autorités cantonales de migration lui ont demandé de quitter immédiatement la Suisse, il a déposé une demande d'asile au cours de l'été 2012, que le SEM a rejetée en 2015. Le Tribunal administratif

fédéral (TAF) a également rejeté son recours. C'est ainsi que F. M s'est retrouvé au service-conseils en vue du retour (CVR) du canton de Genève. Il a alors changé d'avis et entrepris des démarches en vue d'un retour volontaire. Quelques semaines plus tard, l'office cantonal des migrations a pris contact avec moi. Ils avaient prévu d'organiser un entretien de départ avec F. M. En raison de son origine (Hébron en Cisjordanie), quatre autorités étatiques au total (Suisse, Jordanie, Israël, Autorité palestinienne) devaient être impliquées dans son retour ; comme l'affaire leur semblait un peu complexe, mes collègues de l'office des migrations de Genève m'ont demandé d'assister à l'entretien afin d'expliquer à F. M. les possibilités de retour volontaire, mais aussi de retour sous contrainte.

Je me suis donc rendu à Genève, en janvier 2017, pour assister à l'entretien de départ de F. M. Après m'être présenté, je lui ai expliqué mon rôle dans cette procédure. Je lui ai ensuite montré l'itinéraire qu'il pouvait emprunter pour quitter volontairement le pays. Il m'a fait part de ses inquiétudes concernant les diverses autorités qui devaient être informées de son retour. Je lui ai alors expliqué que j'étais en contact direct avec toutes ces autorités et qu'il n'avait rien à craindre. F. M m'a alors dit : « Si tu viens avec moi, je suis prêt à partir pour Hébron dès demain ».

Je n'ai pas pu m'empêcher de rire en entendant cette proposition. Mais j'ai tout de suite compris qu'il était vraiment sérieux, et j'ai donc accepté de l'accompagner dans son voyage de retour à Hébron. Il ne me restait plus qu'à obtenir l'accord de mes supérieurs. En argumentant sur les moyens nécessaires au rapatriement sous contrainte d'un ressortissant palestinien et sur le coût d'une telle opération, j'étais convaincu que mes supérieurs accepteraient – ce qu'ils ont fait.

Nous avons donc réservé un vol. En raison des antécédents médicaux de F. M, nous serions également accompagnés par un médecin. Dix jours après l'entretien de départ, nous avons quitté Genève en direction d'Amman, en Jordanie, où nous sommes arrivés vers 22 heures seulement. À notre ar-



Fabio Pisanello

rivée, un collaborateur du ministère jordanien de l'Intérieur nous attendait. Il nous a accueillis chaleureusement et nous a conduits vers un guichet à part, où les visas que le médecin et moi-même devons obtenir ont été immédiatement délivrés. Nous nous sommes ensuite rendus à l'hôtel où des chambres nous avaient été réservées non loin de l'aéroport. Nous sommes tous allés nous coucher sans attendre, car nous avons rendez-vous le lendemain matin avec l'OIM Jordanie dans le hall de l'hôtel.

Le jour suivant, le médecin et moi avons rencontré notre collègue de l'OIM Jordanie à 8 heures précises, comme convenu, dans le hall de l'hôtel. Mais F. M. n'était pas là. Et comme il n'était toujours pas arrivé au bout de dix minutes, je me suis rendu à sa chambre d'hôtel. J'ai frappé, et un F. M. complètement endormi m'a ouvert la porte en

slip ; derrière lui, je pouvais apercevoir tous ses vêtements étalés sur le sol. Il n'avait, m'a-t-il dit, pas entendu le réveil. Je l'ai pressé de se dépêcher, « yalla, yalla », car tout le monde l'attendait en bas, et suis retourné dans le hall. Comme il n'était toujours pas là dix minutes plus tard, je suis retourné à sa chambre, accompagné du collaborateur de l'OIM. J'ai frappé et je l'ai appelé. Aucune réaction. La chambre était silencieuse. Je suis alors retourné dans le hall et j'ai demandé à l'aimable réceptionniste de me donner la clé de la chambre, qu'il m'a aussitôt tendue. Le réceptionniste, le collaborateur de l'OIM, le médecin et moi-même sommes remontés cette fois-ci tous les quatre à la chambre, qui était vide. Les habits éparpillés sur le sol avaient disparu. Et F. M aussi... Volatilisé !

À ce moment précis, j'ai commencé à m'inquiéter. Je m'imaginai déjà le message du ministère jordanien des Affaires étrangères à l'ambassade de Suisse à Amman : « Un fonctionnaire suisse de l'Office des migrations perd un Palestinien à Amman » ... Nous avons commencé à chercher F. M. dans tout l'hôtel. Nous avons fouillé tous les étages et tous les espaces communs – salles à manger, salles de sport, pis-

cine, etc. Mais F. M. restait introuvable. Nous avons fini par redescendre à la réception... où nous attendait F. M. Il était resté tout ce temps dans les toilettes du couloir du deuxième étage, et il avait sans doute – encore une fois – un peu perdu la notion du temps.

Le voyage de F. M. a ainsi pu se poursuivre depuis Amman en direction de Hébron avec un chauffeur réservé par l'OIM, tandis que le médecin et moi rentrions en Suisse. Il est arrivé sans problème chez lui, comme il me l'a annoncé par WhatsApp. À son retour, il a contacté – comme convenu – la représentation suisse à Ramallah pour mettre en œuvre son projet de réintégration (du conseil pour les entreprises).

1.5 LE MONDE AU RALENTI



Des avions cloués au sol à l'aérodrome militaire de Dübendorf

RAVIN MARDAY, SEM
CHEF SECTION SWISSREPAT

En temps normal, des avions y décollent et atterrissent toutes les minutes : durant le confinement ordonné en 2020 en raison du COVID-19, l'aéroport de Zurich a pourtant connu un calme sans précédent. Dans le ciel, nulle trace du passage des avions au-dessus de la plaine zurichoise – à la grande joie des ornithologues amateurs qui auront su profiter du merveilleux ballet aérien offert par une nuée de milans royaux.

Durant toute cette période, l'ordinaire a été profondément chamboulé, à l'instar des bureaux de la Section swissREPAT, situés au 7^e étage du centre opérationnel, un lieu habituellement presque aussi animé que l'aéroport lui-même. Trente experts et administrateurs y traitent normalement, jour après jour, plusieurs douzaines d'annonces de vol (et, au plus fort de la pandémie, autant d'annulations), gèrent des bases de données et de nombreuses interfaces, analysent les risques, clarifient les questions médicales et d'autres points en suspens, effectuent des réservations de vol et organisent les départs. Autant de collègues qui, pour se rendre au bureau, se frayent d'ordinaire un chemin à travers la foule de cette porte sur le monde, une foule à la fois constituée de passagers (quelques 85 000 par jour), de collaborateurs de l'aéroport (plus de

25 000), de visiteurs, d'usagers des transports publics, de clients des boutiques et des centres commerciaux et d'observateurs des avions.

Durant cette interruption de l'activité aérienne, l'aéroport et les bureaux de swissREPAT étaient fantômatiquement déserts. Presque toute l'équipe travaillait à domicile : seule une poignée de collègues se rendait quotidiennement aux aéroports de Genève et de Zurich pour y exécuter l'ensemble de leurs tâches non numérisées, comme le versement des indemnités de voyage, l'aide au retour ou encore la gestion des documents de voyage. Les conférences en ligne avaient le vent en poupe, alors que les contacts personnels étaient en berne. Le progrès et la mise en place du dossier numé-



Ravin Marday

rique ont alors enfin été appréciés à leur juste valeur.

Les départs contrôlés, qui avaient diminué de près de 40 % entre février et mars, ont reculé une nouvelle fois de 95 % entre mars et avril. Au mois d'avril, nous n'avons compté que dix départs. Les annulations se sont quant à elles multipliées et chaque cas nécessitait plus d'organisation que le précédent en raison de la complexité du monde du voyage en pleine pandémie.

Jamais les aéroports n'avaient connu pareille situation à si grande échelle, que ce soit lors de l'immobilisation de la flotte de Swissair, des attentats du 11 septembre ou encore de l'éruption du volcan islandais Eyjafjallajökull. Si les liaisons aériennes étaient pratiquement à l'arrêt et les frontières et aéroports fermés, la Division Retour a néanmoins permis aux personnes souhaitant quitter la Suisse de retourner dans leur pays par vol charter.

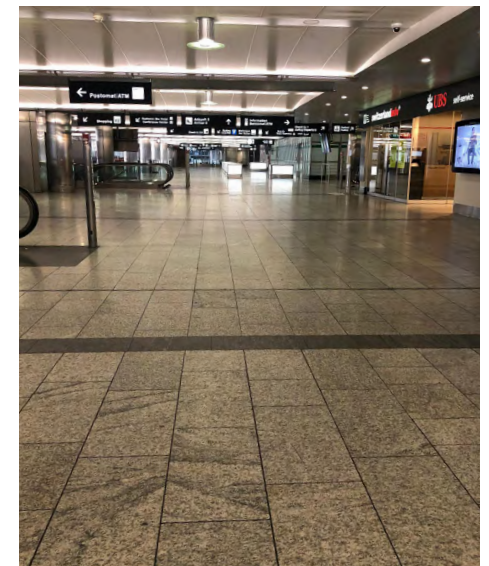
En collaboration avec les cantons et aux prix de gros efforts de coordination, nous avons traité les cas isolés ayant une chance d'aboutir pour un petit nombre de destinations, comme la Géorgie. Les modalités de participation aux vols charters organisés en mai et en juin 2020 ont dû être soigneusement définies : procédures d'inscription, droit à l'aide au retour dans le cadre d'un soutien extraordinaire durant la pandémie, accompagnement et

examens médicaux, directives prévues par les autorités de l'État de destination, y compris concernant les règles de quarantaine et la documentation de voyage. Sans oublier, bien sûr, les mesures de sécurité en lien avec le COVID-19, qui impliquaient notamment un processus complexe mis en place à l'aéroport le jour du départ. Il était facile d'obtenir des places sur un vol respectant les règles de sécurité, les vols charters étant disponibles en suffisance – au grand dam des compagnies aériennes.

Les images d'avions cloués sur le tarmac aux quatre coins du monde ont également suscité un sentiment d'inquiétude chez les observateurs d'avion. Si les « parades aériennes » pouvaient être observées au sol, même les ornithologues les plus passionnés n'auraient pas été charmés très longtemps à la vue de gros oiseaux parfaitement alignés, leurs becs pointant tous dans la même direction. Nous sommes tous soulagés que ce cauchemar soit terminé – pour toujours, espérons-le.



Avril 2020 : aucune trace de passagers lors d'une visite à l'aéroport



1.6

HISTORIQUE DES PRESTATIONS ARC (AIDE AU RETOUR DEPUIS LES CENTRES FÉDÉRAUX)



Mira, Nathalie, Christine, Jean (équipe de conseillers REZ)

CLAIRE POTAUX VÉSY, CHEFFE
SUPPLÉANTE – OIM BERNE

Quand je suis arrivée au bureau de l'OIM Berne en avril 2006, le SEM faisait le conseil en vue du retour dans les centres d'enregistrement et de procédure depuis 2005. En quelques mois, le SEM a décidé de donner cette tâche à un partenaire externe et indépendant afin d'éviter tout conflit d'intérêt dans le cadre du conseil en vue du retour et a mandaté l'OIM pour faire le conseil en vue du retour dès l'inscription des requérants dans les centres.

Notre cheffe de bureau de l'époque,

Erika Laubacher-Kubat a immédiatement tout mis en œuvre pour recruter des conseillers en vue du retour pour tous les centres, dont Jean Quartarolo qui fait partie de l'équipe depuis le début et Mira Nikolic qui a été dans l'équipe de 2007 jusqu'à son départ à la retraite en 2019.

Au début de ce mandat de nombreuses questions pratiques ont dû être clarifiées très rapidement (caisse pour payer les laissez-passer, organisation des remplacements etc.). Ce qui a rapidement caractérisé l'équipe REZ puis RAZ (ARC en français) c'est sa flexibi-

lité, mobilité et motivation et même son dévouement à aider les personnes conseillées à rentrer dans leur pays d'origine dans les meilleures conditions possibles.

Au début, seul un forfait de 500CHF par adulte (250 par mineurs) pouvait être alloué au moment du départ. L'OIM Berne ainsi que les partenaires du SEM à Wabern et dans les centres d'enregistrement et de procédure n'ont eu de cesse que de permettre de donner une perspective plus durable aux personnes rentrant dans leur pays d'origine. Dès août 2007, un premier pilote débutait à Vallorbe pour donner au cas par cas une aide à la réintégration aux personnes rentrant en Afrique

sub-Sahara, ceci se transformera en projet pilote sub-Sahara pour tous les centres puis en 2014 en projet pilote qui a été étendu géographiquement et a inclus les cas Dublin. En 2014, un suivi a été mis en place afin d'éviter les situations de « pull effect » pour éviter que des personnes soient attirées de venir déposer leur demande d'asile en Suisse dans l'unique but de recevoir l'aide au retour. Au fil des années les prestations pour les personnes rentrant depuis les centres se sont élargies et ceci a permis d'accroître l'intérêt des personnes souhaitant rentrer et de donner une perspective plus durable à ces retours.

L'accélération de la procédure



Michelle escorte une femme et ses 4 enfants au Ghana



Vol spécial à Bucarest



Photo de la visite des conseillers italiens en Suisse

d'asile avec le centre test à Zurich depuis 2014 et le nouveau système depuis 2019 a marqué un grand changement dans l'aide au retour depuis les centres avec notamment la régionalisation de l'aide au retour, le système dégressif d'aide au retour et enfin la possibilité de d'obtenir une aide à la réintégration pour les cas Dublin (selon le pays d'origine). Depuis 2019, les CVR ZH, BL, VD et SO font également le conseil dans certains centres et participent aux réunions plénières de l'aide au retour depuis les centres fédéraux d'asile qui s'appelle maintenant RAZ (ARC) au lieu de REZ. La coopération entre tous les acteurs se passe bien.

L'OIM Berne a également toujours cherché à apprendre du réseau de l'OIM en Europe et dans le monde pour être au courant des développements et techniques actuelles : notamment à travers la publication « REZ im europäischen Vergleich » en 2008, l'échange avec les conseillers en Italie en 2017-2018, le webinaire régional organisé en 2021 ou bien la participation et contribution à l'élaboration des « Return Counseling toolkit » en 2021-2022.

Les chefs de Mission de l'OIM Berne : Erika Laubacher-Kubat, Katharina Schnoering, Pier Rossi-Longhi, Berta Fernández-Alfaro ont tous apporté une attention très particulière au

conseil en vue du retour depuis les centres et à la coopération avec l'Office fédéral des migrations devenu le Secrétariat d'Etat aux Migrations et autres partenaires dans les centres. Le fait d'avoir un contact direct avec les migrants avant leur retour est en effet primordial afin d'avoir une vision et compréhension globale du retour.

En ce qui me concerne, je suis la personne de contact pour l'équipe RAZ depuis 2010 et ce travail me donne une motivation toujours renouvelée de par ces diverses facettes, l'impact des flux migratoires dans ce domaine, le contact avec l'équipe et les partenaires et bien sûr la qualité du travail et la sa-

tisfaction des bénéficiaires. Je souhaite exprimer ma reconnaissance à tous et j'espère que la coopération pourra continuer à se renforcer.

LES RETOURS DE CAS MÉDICAUX – VERS UNE APPROCHE PLUS HOLISTIQUE

SYLVIE HEUSCHMANN,
COORDINATRICE, PROGRAMME
SIM & RAHUL COMBERNOUS,
POINT FOCAL, CAS MÉDICAUX –
OIM BERNE

La thématique de comment organiser au mieux, de manière durable, dans les meilleurs délais et dans un cadre financier défini, le retour d'une personne souffrant de problèmes médicaux nous accompagne depuis le début des programmes suisses d'aide au retour. Durant ces dernières années, plusieurs approches ont été discutées et mises en place. En vue

de la proportion croissante de personnes qui souhaitent rentrer volontairement et qui souffrent de problèmes de santé ainsi que la complexification de l'organisation de ces retours, l'OIM cherche constamment à s'améliorer, à intégrer des notions de santé publique dans les procédures et à proposer des mesures répondant à ces nouvelles données.

La population migrante, et en particulier les personnes se trouvant dans le domaine d'asile, ont souvent des problèmes de santé. Parfois, ces problèmes sont à l'origine de leur fuite,

d'autres fois ils ont vécu des conditions précaires ou traumatisantes, avec à l'accélé un accès difficile ou impossible aux soins de santé sur leur chemin vers la Suisse.

En Suisse s'ajoutent la perte de structures sociales ou familiales, les difficultés de compréhension, la méconnaissance du système de santé et le statut de séjour souvent précaire et incertain. Dans le cadre de la stratégie nationale de santé «Egalité des chances en matière de santé», l'Office fédéral de la santé publique se penche en permanence sur ces questions. L'approche de l'OIM en matière de vulnérabilité des migrantes et migrants est ancrée dans le principe selon lequel les droits humains doivent être défendus et promus, et les personnes doivent bénéficier de la protection et de l'assistance dont ils ont besoin.

Pour l'organisation d'un retour volontaire d'une personne souffrant de problèmes médicaux, il est essentiel de tenir compte de la préparation, au besoins spécifiques pendant le voyage et du suivi après le retour.

A ce stade, pour l'OIM Berne une priorité est de renforcer et de standardiser les procédures déjà existantes, ainsi que d'en simplifier l'application au quotidien, notamment en mettant à jour les procédures internes, voire d'en développer de nouvelles. Ainsi, les processus usuels : prise de contact avec

la famille sur place ; organisation du retour et du post-retour médicalisé ; arrangements spéciaux durant le vol et en transit ; escortes et équipement spécialisé ; etc. sont dorénavant codifiés dans un « guide » à usage interne, mis à jour régulièrement. Ce document, développé en coopération avec l'unité médicale de l'OIM (MHD), met l'accent sur les processus pratiques « step by step » développés à partir du savoir-faire considérable qui existe déjà parmi l'OIM Berne, et les expériences cumulées lors de nos années de travail avec les CVR cantonaux, les RAZ, SEM, les compagnies aériennes, et le secteur médical. En combinaison avec les autres mesures prises pour alléger le travail lors de retours médicaux (point focal médical, médecin attitré à l'OIM Berne), l'objectif est de rendre ces retours plus rapides et efficaces.

En plus, en échangeant avec tous les acteurs impliqués dans un retour volontaire (service de conseil en vue du retour, autorités, corps médical en Suisse ainsi que les bureaux de l'OIM dans les pays de retour), nous essayons également d'identifier des pistes à considérer à l'avenir afin d'améliorer les programmes existants. En voici trois exemples :

1. Mise en place de coopérations directes avec des institutions spé-

cialisées de santé dans les pays de retour pour assurer un suivi immédiat et adapté tout en intégrant le migrant ou la migrante dans une structure locale dès le retour (ex. Géorgie, Algérie). Ceci constitue non seulement un facteur rassurant pour la personne qui rentre, mais également pour sa famille sur place. Cela peut également avoir un impact positif sur la perception du retour en général et, dans une approche un peu plus large, contribuer à la coopération entre la Suisse et le pays de retour.

2. Continuation de la coopération avec une médecin OIM unique pour l'évaluation des cas médicaux dans le cadre des vols de retours SIM depuis avril 2021. Ceci s'avère extrêmement important, non seulement pour accélérer les processus, mais surtout pour harmoniser le traitement des cas au niveau national. Nous essayons de faciliter le travail des conseillères et conseillers en vue du retour par la standardisation des procédures et par le même biais assurer une bonne coopération avec les compagnies aériennes. Dans le futur, l'OIM souhaite organiser d'autres échanges entre les acteurs en Suisse (service du conseil en vue du retour, médecins travaillant

dans les centres pour requérants d'asile, etc.) et le département médical de l'OIM ainsi que des formations sur des sujets spécifiques.

3. Répondre aux besoins des personnes qui rentrent de manière plus globale : les personnes rencontrent souvent des grandes difficultés après le retour en ce qui concerne la réintégration. Alors que le soutien pour la réintégration professionnelle et médicale est extrêmement important, souvent cela ne suffit pas pour réellement répondre aux besoins plus profonds. Les fragilités au niveau psycho-social sont souvent importantes et l'insertion dans le marché du travail peut également en dépendre. Une approche tenant compte des questions de genre est également primordiale dans la majorité des pays de retour. La mise en réseau des personnes confrontées avec la même problématique, la possibilité de consulter un conseiller sur place de manière anonyme ou encore la prise en charge non seulement de la personne qui rentre mais de toute la famille sont certainement des pistes à explorer dans le futur.

Ces deux dernières années nous ont montré plus que jamais que le retour dans son propre pays doit être vu

comme un droit et que la santé restera toujours au cœur de nos préoccupations. Il est important de se rappeler que notre objectif commun est d'offrir la possibilité de rentrer de manière sûre et avec une perspective durable après le retour.

Depuis 2003, l'OIM Berne soutient les cas vulnérables et médicaux lors des retours volontaires; l'expérience et le savoir-faire accumulé au cours de ces années, le soutien constant de nos partenaires, ainsi qu'un processus de constante amélioration interne, ont progressivement renforcé nos capacités – aujourd'hui l'OIM Berne peut se considérer sans fausse modestie comme une spécialiste en retours médicalement assistés.

1.8 AIDE AU RETOUR : LA PERSPECTIVE DE L'OIM

SONJA KYBURZ,
CHEFFE DE PROJET AVRR –
IOM BERN

Aujourd'hui plus que jamais, la migration n'est pas un phénomène linéaire commençant par une émigration pour aboutir à une installation permanente dans un nouveau pays. C'est bien plutôt un phénomène multidirectionnel, souvent caractérisé par un retour au pays d'origine pour des périodes plus ou moins longues, suivi par des allers et retours entre deux ou plusieurs pays, voire une nouvelle migration vers de nouvelles destinations. Le retour et la réadmission des migrant(e)s dans leur pays d'origine, ou dans un pays tiers, ainsi que leur réintégration aux sociétés et communautés qui les accueillent sont des éléments intrinsèques de la mobilité internationale.

Au-delà des multiples raisons qui poussent les migrant(e)s au retour, les effets de ce retour sur les migrant(e)s eux/elles-mêmes, leur famille ainsi que les communautés et les sociétés dans lesquelles ils retournent sont eux aussi très variables. Les caractéristiques et vulnérabilités propres à chaque migrant(e), liées notamment à l'âge, au sexe, à l'état de santé, au handicap, à l'expérience et aux qualifications professionnelles, aux réseaux familiaux et professionnels, ou encore à d'autres facteurs, ont un impact variable sur leur réintégration et sa durabilité.

Les retours, en particulier lorsqu'ils sont massifs et dirigés vers des sociétés fragiles, peuvent être sources de graves difficultés, non seulement pour les migrant(e)s de retour, mais aussi pour la stabilité et les perspectives de développement des communautés de retour, notamment dans le domaine de la santé publique. Ces répercussions potentielles sont encore exacerbées par une mauvaise planification ou gestion des retours, qui alourdissent la charge pesant sur les systèmes et infrastructures de protection sociale.

Avec l'internationalisation croissante des migrations, des pays qui, historiquement, étaient des pays d'émigration deviennent de plus en plus des pays de transit ou de destination. Le retour, la réadmission et la réintégration ne sont dès lors plus l'affaire d'un petit nombre de pays ou de régions, mais deviennent des volets prioritaires des stratégies de gouvernance des migrations et de développement de nombreux gouvernements.

La politique lancée par l'OIM en 2021 relative au processus complet de retour, de réadmission et de réintégration tient compte de cette évolution. Elle souligne l'approche globale et axée sur le développement durable d'un soutien au retour, à la réadmission et à la réintégration pérenne dans la sécurité et la dignité. L'accent reste sur le bien-être des migrant(e)s et la pro-



tection de leurs droits tout au long du processus. Il s'agit également de veiller à ce que les personnes concernées puissent prendre une décision informée³.

S'agissant de la réintégration, la politique de l'OIM relève qu'un retour dans la sécurité et la dignité n'est possible qu'avec une réintégration pérenne, celle-ci étant dès lors un aspect incontournable d'une approche holistique de la gestion des migrations.

L'OIM considère que « la réintégration est durable lorsque les migrant(e)s de retour ont atteint un niveau d'autosuffisance économique, de stabilité sociale dans leur communauté et de bien-être psychosocial qui leur permet

de faire face aux facteurs de (ré)émigration. Une fois qu'ils/elles sont durablement réintégrés, les migrant(e)s de retour sont capables de prendre des décisions en matière de migration par choix et non par nécessité. »

Cette définition souligne le caractère pluridimensionnel d'un processus de réintégration – économique, social, psychosocial – et la nécessité d'une approche holistique de la réintégration qui tienne compte des facteurs pouvant avoir une influence sur elle aux échelons individuel, collectif et structurel.

Les projets suisses sont eux aussi guidés par le principe de la réintégration pérenne. Les premiers programmes d'aide au retour volontaire (as-

sisted voluntary return, AVR) de Suisse vers la Bosnie et Herzégovine et vers le Kosovo comprenaient déjà une aide à la réintégration. En 2002, le projet global RAS (Reintegration Assistance from Switzerland) a été lancé.

Parallèlement à l'introduction de cette forme d'aide au retour ont été développés les conseils en vue du retour et l'acquisition d'informations en préparation du retour. En effet, il est essentiel, pour qu'un retour soit durable, de tenir compte des besoins des personnes concernées, en particulier de celles qui se trouvent dans une situation précaire, et de soutenir leur démarche. Le projet RAS met en œuvre depuis maintenant 20 ans l'aide au re-

tour individuelle accordée par le SEM, avec plus de 7000 mandats et 10 000 bénéficiaires.

Bien que les procédures aient été adaptées au fil des ans et que des services spécifiques aient été mis en place en fonction des pays ou des groupes cibles (par exemple les victimes de la traite des êtres humains), l'aide au retour proposée en Suisse se concentre toujours sur la réinsertion professionnelle – c'est-à-dire principalement sur l'aide à la création de microentreprises – et l'aide au logement. Parallèlement, l'aide médicale n'a cessé de prendre de l'importance. Elle représente aujourd'hui entre 20 et 25 % des mandats RAS.

3 21-210-f-rrr-policy-final.pdf (iom.int)

Des approches novatrices tenant compte des aspects sociaux et psycho-sociaux de la réintégration, de manière adaptée aux particularités locales, ont également été développées dans le cadre du soutien à la réintégration des requérant(e)s d'asile qui rentrent dans leur pays. Ces approches ont été possibles principalement à la faveur de programmes spécifiques à des pays ou de projets visant les principaux pays de retour et disposant d'un financement de base. Font notamment partie de ces approches novatrices, des formations à la création et à la gestion de microentreprises. De telles formations ont été mises en place dès 2008 au Nigéria et en Guinée avant d'être étendues plus tard, sous l'égide du projet RAS, à d'autres pays (entre autres l'Éthiopie, la Gambie, l'Irak, l'Iran, le Sri Lanka et la Somalie). Mentionnons encore les possibilités de placement en Irak ou les projets communautaires en Tunisie (2012-2015), où les personnes de retour ont créé des projets professionnels avec des membres de leur famille ou de leur communauté, les discussions de groupe permettant aux personnes de retour en Éthiopie d'échanger et de s'aider mutuellement (2021), discussions qui ont entre-temps débouché sur la création d'une association, ou encore, pour finir, l'offre actuelle de formation professionnelle et de microcrédits au Nigéria.

De telles initiatives ont contribué à promouvoir l'approche holistique de la réintégration pérenne et ont donné de bons résultats sur lesquels s'appuyer.

L'OIM continue à développer de nouvelles idées et elle dispose aujourd'hui d'une riche expérience acquise partout dans le monde sur la manière de concevoir une aide au retour plus durable. On pense par exemple au soutien à des projets communs de candidat(e)s au retour, à des projets développés et mis en œuvre avec la communauté, à un soutien en vue du retour qui encourage aussi la durabilité écologique, au soutien psychosocial individuel ou communautaire pour des personnes ayant vécu des événements traumatisants, ou encore au renforcement de la cohésion sociale des communautés accueillant un grand nombre de personnes de retour. Ces expériences peuvent nourrir le développement de projets existants ou contribuer à la conception de nouveaux projets. À cette fin, une bonne collaboration avec le SEM reste capitale pour l'OIM.

L'OIM Suisse peut aujourd'hui s'enorgueillir de 25 ans de coopération réussie. Les procédures du conseil en vue du retour, de l'organisation du voyage et de la coordination de l'aide au retour sont bien rodées, avec une collaboration étroite et bienveillante

entre le conseil en vue du retour, le SEM (à Wabern, dans les aéroports et les CFA), l'OIM Suisse et tous les autres partenaires souvent moins visibles tels que le personnel médical, l'encadrement dans les hébergements destinés aux requérant(e)s d'asile, les aumôniers, les travailleurs sociaux, les conseils juridiques, le personnel des ambassades, les membres des familles et bien d'autres encore. Au fil des décennies, il s'est révélé qu'une coopération étroite et conciliante était la clé pour atteindre l'objectif commun d'apporter un soutien adéquat aux personnes lors de leur retour et de leur réintégration.

2.1

« PARTIR, RESTER... CE QUI FAVORISE
LA PRISE DE DÉCISION »

CHRISTIANE TERRETTAZ
RUSUSURUKA, CVR VS

Le message de l'aide au retour est simple et remarquablement stable : depuis presque 25 ans, les bureaux cantonaux de Conseils en Vue du Retour (CVR) offrent la possibilité à toute personne relevant du droit d'asile d'opter pour un retour au pays, avec le soutien financier de la Suisse. On peut considérer que le bureau de Conseils en Vue du Retour est connu des bénéficiaires potentiels de l'aide au retour ; de même, les divers intervenants gravitant autour des requérants d'asile et susceptibles de fonctionner comme des relais d'information connaissent les principes de l'aide au retour et ses prestations.

La question est de savoir si ce message est entendu et s'il présente un intérêt pour les personnes concernées : disposer de l'information sur l'existence de l'aide au retour est une chose, décider de faire appel à ses services en est une autre.

Le CVR Valais observe que la démarche du départ volontaire est plus facile et assumée chez les personnes qui ne vivent pas de pression liée au déroulement de leur procédure, soit les personnes titulaires d'un permis F ou d'un permis B. Pour la première fois, en 2021, le nombre de dossiers ouverts pour cette catégorie de personnes est supérieur à celui des personnes dé-

boutées. Il est probable que la sécurité que représente un droit de séjour acquis en Suisse leur permet de réfléchir posément aux avantages et aux inconvénients d'un éventuel retour dans leur pays d'origine. Le fait de se sentir pleinement responsables d'une décision déterminante pour leur avenir leur permet de s'engager en vue du retour. Cette liberté est décisive. Le CVR a rencontré parmi elles des personnes déterminées, qui avaient parfois réfléchi longtemps avant de prendre la décision du retour, qui ne montraient pas de doute devant les obstacles et avaient le plus souvent un projet de vie très précis en tête. On peut mentionner le cas d'une toute jeune fille russe, disposant de la nationalité américaine, qui a décidé de poursuivre ses études aux USA.

A contrario, les personnes déboutées sont beaucoup plus réticentes à considérer l'offre du retour volontaire, alors qu'elles sont paradoxalement le « cœur de cible » de l'activité du CVR ; elles font face à un projet de vie en miettes et, devant ces ruines, ont beaucoup de peine à se projeter pour se lancer dans un nouveau chantier. Beaucoup parmi elles n'ont pas la capacité de s'investir car elles sont prises dans un fort sentiment de déception, voire de panique. Elles sont submergées d'informations : mises en garde du Service de la population au sujet d'un possible renvoi, avis juridiques sur



les éventuelles interventions possibles pour convaincre les autorités de réviser leur décision négative, conseils d'amis qui leur enjoignent de quitter la Suisse clandestinement et de poursuivre leur migration vers un autre pays européen... La voix de l'aide au retour essaie de se faire entendre dans ce tumulte. Ainsi, souvent, les personnes qui auraient le plus de bénéfices à s'inscrire à l'aide au retour rejettent, comme par réflexe, la proposition du retour volontaire ; le stress, la peur de perdre une vie construite en Suisse les empêchent de repérer les alternatives possibles, dont le retour au pays d'origine ; par la même occasion, elles acceptent de supporter le risque d'un renvoi, un quotidien bouché, sans possibilité de travail, dans les conditions matérielles difficiles de l'aide d'urgence, et ce durant des mois ou des années.

Trouver la communication adéquate et efficace envers les personnes déboutées reste le grand défi que les CVR doivent relever. Dans ces négociations sensibles, il n'y a ni mode d'emploi, ni garantie de succès ; la seule évidence, née de l'expérience, est qu'il faut diffuser l'information le plus systématiquement et le plus personnellement possible, en transmettant la promesse d'une disponibilité totale du CVR, sans chercher à convaincre les personnes malgré elles ; Il n'est pas rare que des candidats au retour fassent appel au CVR des années après un entretien d'information, une carte de visite du CVR un peu froissée à la main ; c'est à ce moment-là que l'on recueille les fruits des efforts de communication fournis en amont.

2.2

25 ANS DE CONSEILS EN VUE DU RETOUR – MAIS PAS SEULEMENT – DANS LE CANTON D'URI

KURT STREHLER, CVR UR

D'après mes souvenirs, qui couvrent 34 ans au sein du service uranais pour requérants d'asile et réfugiés de la Croix-Rouge suisse, c'est sans doute la Croix-Rouge genevoise qui a la plus longue tradition en matière de conseils en vue du retour pour les personnes issues de la migration.

Quoi qu'il en soit, c'est cette pratique et le contact avec la Croix-Rouge genevoise qui ont incité la Société nationale de la Croix-Rouge suisse, sise à Berne, à proposer ce service de conseils en vue du retour à Glaris et à Uri dès 1995 pour les personnes relevant du domaine de l'asile.

Depuis, la Croix-Rouge suisse est mandatée par le canton d'Uri pour prodiguer des conseils en vue du retour dans le cadre d'un mandat global portant sur les services aux requérant(e)s d'asile et aux réfugié(e)s du canton. En 1997, l'Office fédéral des migrations (ODM) a instauré un service-conseils en vue du retour pour les personnes relevant du domaine de l'asile dans toute la Suisse. Cette offre permet aux personnes dont la demande d'asile est rejetée et qui doivent quitter la Suisse de le faire en toute sécurité et dans la dignité. L'aide financière, en particulier, offre à nombre d'intéressé(e)s – même si ce n'est pas le cas de tous/toutes – une chance de prendre un nouveau départ plutôt que de rentrer au pays à tâtons.

Les réfugiés de la guerre en Bosnie et, peu de temps après, ceux qui ont fui le Kosovo ont été les premiers à pouvoir rentrer chez eux ou à émigrer en Amérique, en Australie ou au Canada grâce à ce programme. Entre 1992 et 1995, la guerre en Bosnie a conduit près de 47'000 personnes, principalement des femmes et des enfants, à chercher refuge en Suisse. Leur retour a coïncidé – simple hasard du calendrier ou non – avec le lancement du programme d'aide au retour en 1997. Dans le canton d'Uri, une conseillère en vue du retour a été engagée à 100 % pour la première et dernière fois. Par la suite,

le temps consacré à cette prestation a été nettement moins important, et il couvre aujourd'hui environ 10 % d'un temps plein. Toutefois, au vu des quelque 60'000 personnes ayant fui l'Ukraine pour trouver refuge en Suisse, ce taux devra probablement être revu à la hausse dans un futur proche.

L'une de mes plus belles expériences au cours de mes années d'activité de conseiller en vue du retour, et sans doute celle qui m'a laissé le souvenir le plus marquant, est ma rencontre avec Mohamed. Ce jeune garçon ne ressemblait pas à mes interlocuteurs habituels. Il était né le 29 octobre 2002 à Sarno, en Italie, où ses parents avaient immigré illégalement depuis le Maroc. Lorsque Mohamed avait 8 ans, son père a grièvement blessé sa mère lors d'une dispute. Par la suite, il a immigré en Suisse avec



Mohamed et a été placé dans le canton d'Uri en tant que requérant d'asile. Mohamed a passé la plus grande partie de son séjour en Suisse dans ma famille, car il ne disposait pas d'un logement approprié.

Après quelques mois, ils ont tous deux été contraints de quitter la Suisse et ont été transférés en Italie. Peu de temps après, le père de Mohamed a été arrêté à Milan pour divers délits et condamné à une peine d'emprisonnement d'un an et demi. Mohamed a été pris en charge par « l'Instituto Buon Pastore » de Milan. Étant donné qu'il parlait beaucoup de moi et que la directrice de l'institut n'est parvenue à trouver aucun membre de sa famille, elle a pris contact avec moi. Depuis, je rends visite à Mohamed plusieurs fois par an, et j'ai aussi appris à apprécier Milan.

Mohamed a aujourd'hui 20 ans, il a terminé une formation de graphiste et gagne également sa vie en tant que mannequin. Depuis novembre 2021, il possède la nationalité italienne. Il a décroché un entretien d'embauche à la mi-août dans une entreprise de graphisme du canton d'Uri et c'est ainsi que, avec un peu de chance, la boucle sera bouclée.

Sur ces photos, Mohamed a 10 ans et il passe Noël avec mon fils cadet et moi-même au camping du lac de Côme.



2.3

SOUVENIR D'UNE SITUATION DE CONSEIL ATYPIQUE : UN COUPLE DE MONGOLIE, TOUS LES DEUX SOURDS !

NATHALIE MARQUIS, CVR JU

J'ai débuté mes activités au sein du service-conseils en vue du retour (CVR) du canton du Jura en août 2003 et j'y suis encore aujourd'hui. Durant 19 ans, j'ai rencontré des personnes de pays très différents avec des cultures et personnalités qui parfois me touchent, me font réfléchir ou parfois me laissent perplexe. Le récit qui suit relate une rencontre avec la première catégorie, celle des personnes qui marquent. C'est un couple dans la soixantaine arrivé de Mongolie en Suisse par le biais de l'asile. Mais fait particulier, ils sont tous les deux sourds et ne comprennent que le mongole avec le langage des signes.

Après différents contacts avec le SEM, le couple a reçu une aide de base, une aide complémentaire matérielle pour un projet ainsi qu'une aide médicale. Reste cependant à trouver comment communiquer avec ces deux personnes. Aucune association pour les sourds de Suisse romande ne peut m'aider ou ne sait comment s'y prendre puisqu'il semble que la langue des signes n'est pas universelle. C'est là que je me dis que je dois pouvoir trouver un chemin de communication car j'ai un oncle et une tante qui sont sourds également. Je n'ai jamais eu de problème à communiquer avec eux malgré le fait que je ne connais pas la langue des

signes. Alors, je contacte une traductrice qui parle le mongole et fixe un premier rendez-vous avec le couple.

Madame entre en premier dans mon bureau suivi de son mari. Elle est peut-être sourde, mais en tout cas pas muette. Tout bouge continuellement, les bras, la tête, le corps, etc. et des sons sortent de sa bouche. Elle me fait penser à une actrice sur scène, mais jamais la démesure et toujours très souriante et enjouée. Quant à son mari, c'est l'inverse, son visage exprime quelque chose comme de la lassitude et évidemment de l'incompréhension. Il se laisse guider par son épouse et l'appuie systématiquement lorsqu'elle a besoin d'une approbation quelconque.

L'interprète commence à communiquer avec eux en parlant très fort.... Nous sommes les trois à le regarder bouche ouverte et je lui explique qu'il ne sert à rien de crier puisque ce couple n'entend pas. Elle s'efforce alors de faire passer les différents messages que je lui donne en parlant lentement mais normalement. Le couple arrive à lire sur les lèvres et s'efforce de comprendre ce qui est dit. Lorsque ça ne marche pas, on écrit, on utilise « Google traduction », on fait également des gestes, on opine de la tête et surtout on rit beaucoup. Nous rions de cette situation cocasse, où chacun cherche un chemin pour faire passer le message au mieux et toujours avec bienveillance.



Je n'oublierai jamais ce premier rendez-vous. Mon bureau résonnait de rires, de gaieté, de chaleur humaine de part et d'autre. Chacun était content du chemin parcouru jusque-là.

Ce couple est reparti en Mongolie en août 2018, a retrouvé ses enfants et petits-enfants et a construit une maison pour pouvoir accueillir tout ce petit monde. Je suis certaine qu'il règne dans ce foyer beaucoup de joie, de rires et de bonne humeur malgré le peu de moyens à disposition.

2.4

UN BURUNDAIS PAS COMME LES AUTRES

ESTHER GYSIN, CVR BL

Originaire du Burundi, Monsieur M. a séjourné en Suisse de 2001 à fin 2018.

Il était connu non seulement du CFA mais aussi de l'ensemble du service des migrations du canton de Bâle-Campagne et au-delà, de même que de nombreux services administratifs communaux et cantonaux.

Il est régulièrement venu nous voir le vendredi après-midi (probablement une cinquantaine de fois), sans convocation et juste avant la fermeture du bureau. Il était généralement vêtu de son costume de velours rouge, ou de

modèles similaires vert pomme ou jaune tournesol. Jamais sans sa mallette, Monsieur M. prenait soin de son apparence et utilisait les toilettes de nos locaux pour prendre sa douche.

Comme de toute évidence il se sentait bien chez nous, il refusait parfois de quitter l'Office de la migration et de la citoyenneté, ce qui, à deux reprises, contraignit même la police à l'accompagner jusqu'à la sortie. Longtemps, il s'est exprimé en français, avant d'appréhender progressivement l'allemand avec les années. Monsieur M. est toujours resté calme avec moi, mais ce

n'était apparemment pas toujours le cas avec tout le monde, si bien qu'il a eu affaire à la police à plusieurs reprises – et pas seulement à cause des menaces qu'il proférait. Un jour, lors d'une violation de domicile (sans braquage), il s'endormit sur un lave-linge.

À maintes reprises, il a exprimé le souhait de quitter la Suisse. À maintes reprises, nous avons été contraints de clore son dossier et de tout reprendre à zéro. Pendant l'été 2018, il a une nouvelle fois émis le souhait de partir. Je me suis adressée au SEM, au canton, à la commune, à la paroisse : dès que je prononçais son nom, tout le monde était prêt à apporter une contribution. En plus des montants versés par le SEM (6'000 francs au total), nous sommes parvenus à rassembler 4'000 francs supplémentaires de différentes sources.

Le jour de son départ, je suis allée chercher Monsieur M. au centre, accompagnée de mon collègue. Le responsable nous a dit qu'il dormait et ne partirait certainement pas. Nous l'avons réveillé en douceur en lui disant que son avion allait décoller dans trois heures. Je lui ai montré les 4'000 francs, réunis en billets de 50 francs, qui ont eu l'effet d'un miracle : il s'est alors immédiatement levé et, avec notre aide, il a rassemblé ses affaires.

Escortés par le Corps des gardes-frontières (Cgfr), nous avons été autorisés à l'accompagner jusqu'à son

avion, à l'aéroport de Bâle. Il a embarqué en dernier, m'a prise dans ses bras et, les larmes aux yeux, m'a remerciée pour toute l'aide que nous lui avons apportée en Suisse.

Quelques semaines plus tard, il nous faisait parvenir la copie de son nouveau passeport, du Rwanda cette fois...

2.5

CANTON D'ARGOVIE : CONSEIL EN VUE DU RETOUR ET AUTORITÉS D'EXÉCUTION SOUS LE MÊME TOIT

CHEF DE LA SECTION ASILE ET
RETOUR, AMT FÜR MIGRATION
UND INTEGRATION, CANTON AG

La dernière révision de la loi sur l'asile a entraîné des changements durables au niveau cantonal dans le domaine du retour et de l'exécution des renvois. La question de l'adéquation de l'organisation de l'office des migrations du canton d'Argovie pour répondre à des exigences en constante évolution s'est alors posée.

Une analyse des processus a révélé que l'organisation des départs constituait l'une des principales tâches de l'office. Ce processus débute par une décision de renvoi définitive ou par le souhait d'une personne de retourner dans son pays d'origine, indépendamment de son statut de séjour en Suisse. En pratique, les frontières entre les dé-

parts volontaires et forcés s'estompent de plus en plus, amenant le secteur de l'exécution et le service-conseils en vue du retour à collaborer étroitement pour mieux répondre aux objectifs et aux besoins des personnes concernées.

Le service des migrations et de l'intégration du canton d'Argovie a donc en toute logique regroupé l'exécution des renvois et le service-conseils en vue du retour dans une même unité organisationnelle depuis le début de cette année. Le rassemblement de toutes les personnes impliquées dans l'organisation des départs doit profiter en premier lieu aux clients et aux organisations partenaires. D'une part, ceux-ci savent à qui s'adresser, ce qui accélère la communication et améliore la qualité des informations. D'autre part, les clients reçoivent toutes les infor-

mations de manière centralisée et d'un seul tenant. Ils obtiennent des informations et des conseils détaillés, tant sur les possibilités d'aide au retour offertes par le service-conseils en vue du retour que sur les mesures de contrainte que sont susceptibles de prendre les autorités d'exécution. Ils disposent ainsi d'une plus grande marge de manœuvre, tout en étant encouragés à retourner volontairement dans leur pays.

La collaboration entre les autorités d'exécution et le service-conseils en vue du retour ne va pas de soi : les tâches sont différentes, mais le départ représente un élément essentiel pour les deux services. Les points forts de cette collaboration se manifestent sur le terrain, en particulier dans les cas

complexes. En effet, le service-conseils en vue du retour est impliqué dès le début, ce qui aide à établir une relation de confiance avec la clientèle, qui perçoit alors le départ volontaire comme une façon d'obtenir du soutien. Cette réorganisation a montré que même si les processus et les contenus de travail doivent être clairement définis, les autorités d'exécution et le conseil en vue du retour peuvent profiter de leurs connaissances respectives et que les ressources ainsi regroupées permettent de trouver des solutions. Les départs volontaires ou autonomes ont donc pu être encouragés ces derniers mois, au bénéfice des personnes quittant le pays.



2.6

"MISSING YOU ALL AND MY MAGNESIUM SUPPLEMENTS ET NATURE YOGURT"



CHRISTIANE TERRETTAZ
RUSUSURUKA, CVR VS

Voici, attrapée au vol, une formule de salutation enthousiaste reçue au CVR Valais. Elle s'inscrivait au bas d'un message envoyé par M. Shittu, rentré volontairement au Nigeria en janvier 2019 et, depuis, aux commandes d'un ambitieux projet de réintégration.

Durant son séjour en Suisse, M. Shittu a souffert de sévères troubles psychiatriques qui ont exigé, lors de son départ volontaire, une escorte médicale assurée par un médecin nigérian. Les circonstances de son retour au pays étaient peu favorables et, au retour de l'aéroport de Genève où je l'avais accompagné, une question tournait en

boucle dans ma tête : « Comment allait-il pouvoir réussir à réaliser son projet avec ses problèmes de santé ? ».

Arrivé au pays, M. Shittu est resté en contact avec le bureau CVR et a envoyé régulièrement de ses nouvelles. Il a retrouvé sa famille, un frère très impliqué ; il a eu une petite fille. Il a mis en place son projet de réintégration avec énormément de soin et de cœur. Son idée : un point de vente d'eau propre dans un quartier populaire de sa ville. Au fil du temps, il en a fait un point de ralliement, jour et nuit, malgré des difficultés de tout ordre.

Il a amélioré son infrastructure, sans cesse, avec une créativité réjouissante : il a pensé à des charrettes de livraison, des sièges pour les personnes qui attendent leur tour, des « birthday packages » pour ses plus fidèles clients, des affiches proclamant « Water is our friend » et même une vitrine présentant des objets pouvant attirer l'attention des enfants, considérés avec beaucoup d'anticipation comme les clients de l'avenir ! Un véritable « piège à clients » qu'il devrait breveter !

M. Shittu, par son engagement, a fait de son point d'eau un point de développement, faisant la promotion de l'accès à l'eau, de la salubrité, du respect de l'environnement. Dans chacun de ses messages, il exprime son sens de la responsabilité, sa détermination, tout comme sa grande fierté : "I am so

happy that the money released to me so far has created so many «wow wow wow» from people that see the works".

Se disant un « Swiss Child », il a incorporé dans son projet les valeurs de travail, de sérieux et de fiabilité qu'il dit avoir trouvées en Suisse. Il fait souvent part de sa reconnaissance envers la Suisse et l'OIM : "I am thanking you and IOM team because without you this wonderful project will not become a reality. Merci beaucoup! And Glory be to God".

La réintégration au Nigeria de M. Shittu est pour moi un très bel exemple de ce qui peut être réalisé avec une bonne idée (returnee), des moyens financiers (SEM) un suivi attentif (OIM) et... beaucoup de courage, d'intelligence et de conviction (returnee again) !

Mais, avant tout, elle reste une démonstration de la magnifique insolence de la Vie, capable de transformer un retour commencé sous de sombres auspices en une véritable aventure humaine et une belle success story.

CONSEIL EN VUE DU RETOUR ET AIDE AU RETOUR : UNE APPRÉCIATION PERSONNELLE

BARBARA NAULI,
ANCIENNE CHEFFE DU CVR GR

Entre 2001 et 2021, j'ai travaillé au service de la migration et du droit civil du canton des Grisons. Les exigences y étaient formulées de manière claire : on cherchait des personnes polyvalentes. Il fallait organiser aussi bien des auditions que des voyages de retour, ordonner des mesures de contrainte et rédiger les actes juridiques nécessaires à cet effet.

Pour les conseillers/conseillères, ce système présente le grand avantage de ne pas considérer les personnes attribuées au canton comme de simples dossiers, mais d'instaurer sans tarder des contacts personnels avec les intéressé(e)s. Les tâches comprenaient aussi l'organisation d'entretiens en cas d'incident dans les centres afin d'élaborer des solutions. Cette approche favorise l'estime mutuelle entre collaborateurs et contribue à leur crédibilité.

L'ensemble du domaine de l'asile évolue, tout comme le retour obligatoire, au rythme de l'actualité internationale. Ainsi, les premières années, le nombre de personnes qui quittaient le territoire suisse à l'issue d'une procé-

sure d'asile était beaucoup plus élevé qu'aujourd'hui. Seule une minorité d'entre elles tentaient de se raccrocher à toutes les voies de recours possibles (voire au-delà) pour obtenir une autorisation de séjour. Les documents des intéressé(e)s étaient mis à disposition ou rendus accessibles bien plus souvent qu'aujourd'hui et les aides financières au retour étaient généralement acceptées.

Le mandat confié à l'OIM a permis de transformer les prestations d'aide au retour en aide à la mise en œuvre de projets. De nombreuses discussions ont été menées concernant les conditions d'obtention d'une aide au retour.

L'aide au retour est-elle considérée comme un développement à long terme ou uniquement comme une aide de départ ? Au vu des exigences initialement élevées de l'OIM, cette question était incontournable. Les montants accordés sont toutefois souvent trop faibles pour produire des effets à long terme. Si ces montants sont pensés comme une aide de départ, les conditions à remplir ne doivent pas être trop élevées. L'objectif est de permettre un retour dans la dignité ; il est toutefois rarement possible d'assurer un nouveau départ

ou d'apporter des garanties pour l'avenir. Après quelques années, il ne reste souvent aucune trace des personnes qui ont quitté le pays, ce qui laisse supposer que la majorité d'entre elles ont trouvé leur voie. Bien entendu, il y a toujours des exceptions.

Les personnes désireuses de retourner dans leur pays d'origine contactent souvent les autorités peu de temps avant le départ prévu. Les démarches doivent alors être rapidement organisées. Il s'ensuit que les intéressé(e)s ont déjà connaissance des possibilités dont ils/elles disposent et sont, de ce fait, plus efficaces que n'importe quelle organisation. Elles recherchent avant tout de l'aide pour les questions techniques : il s'agit de déterminer la forme que prendra l'aide financière et le délai dans lequel elle peut être obtenue.

À mon sens, le cœur du travail consiste aujourd'hui principalement à assurer un conseil en vue du retour. Apporter des réponses correctes et honnêtes aux questions des personnes issues de la migration et de tous les organismes concernés en Suisse est essentiel et ce service est très demandé. Les modifications apportées au système de financement de la Confédération pour les centres de consultation dans les cantons (baisse de la contribution de base, augmentation du nombre de forfaits) vont à l'encontre

de ce que l'expérience nous a enseigné. Le service-conseil en vue du retour du canton des Grisons est ouvert à toutes les personnes qui envisagent de rentrer dans leur pays d'origine. Ce service est destiné non seulement aux personnes relevant du domaine de l'asile, mais aussi aux conjoints étrangers de citoyens suisses ainsi qu'aux personnes de nationalité étrangère (citoyens européens compris) qui se trouvent dans des situations particulières. Il fait office de point de contact et d'interlocuteur pour tous les organismes qui travaillent avec des personnes issues de la migration (maisons d'accueil pour femmes, hôpitaux, établissements spécialisés, autorités de protection de l'adulte et de l'enfant, services sociaux, Croix-Rouge, Caritas, centres de conseils, etc.) et fournit des prestations qui permettent de résoudre des situations bien réelles.

L'aide au retour accordée doit être efficace, sans bureaucratie excessive, équitable, spécifique à chaque cas, et favoriser un retour exempt d'effets incitatifs. Par ailleurs, toutes les personnes intéressées doivent pouvoir bénéficier d'un conseil neutre, honnête et de qualité, dans la perspective d'un éventuel retour. Je suis convaincue que cette offre continuera de susciter une demande importante et de faire ses preuves sur le long terme.

THÈME : COMPARAISON ENTRE LE CVR ZH ET LE CFA ZH (CANTON DE ZURICH) – ÉVOLUTION AU FIL DES ANS

ÉQUIPE DU SERVICE-CONSEILS
EN VUE DU RETOUR
DU CANTON DE ZURICH

Phase de test et centres fédéraux pour requérant(e)s d'asile

Le service-conseils en vue du retour du canton de Zurich a pu conseiller et accompagner les réfugié(e)s désirant rentrer volontairement chez eux dans le cadre de la procédure d'asile

accélérée dès le début de la phase de test, en janvier 2014. Cette offre a finalement été mise en œuvre dans tous les centres fédéraux pour requérants d'asile (CFA) à partir du 1er mars 2019, et nous avons pu poursuivre nos prestations de conseils en vue du retour dans les CFA de Zurich et d'Embrach. L'objectif de la procédure d'asile accélérée, avec son modèle de prestations

dégressif, est notamment d'inciter les personnes dont les chances de rester en Suisse sont minces à quitter le pays de manière autonome dans les meilleurs délais.

L'aide au retour cantonale

De manière similaire, l'équipe du service-conseils zurichois en vue du retour s'occupe des cas qui relèvent du canton de Zurich. Ceux-ci comprennent les personnes en procédure étendue, les cas anciens et les personnes qui ont certes reçu leur décision lorsqu'elles séjournaient au CFA mais qui sont déjà attribuées au canton en raison de la durée de leur séjour. En nous fondant sur notre expérience de plus de huit ans, nous aimerions partager nos impressions sur les principales différences entre le travail de conseil en vue du retour au niveau cantonal et dans les CFA, les obstacles qui se dressent parfois sur notre chemin et l'évolution du conseil en vue du retour au fil des ans.

Principales différences

Proximité – distance

L'une des principales différences dans la pratique du conseil en vue du retour réside dans la proximité géographique des différents acteurs. Dans les CFA, presque tous les acteurs sont réunis sous le même toit (à l'exception de

l'office des migrations et de l'OIM) ou, du moins, ils se trouvent dans les environs proches : les clients, le personnel d'encadrement, le SEM – y compris le spécialiste du retour, qui est notre interlocuteur direct –, les professionnels de la santé et les représentants juridiques. Nous pouvons également compter sur le soutien de Protectas si une situation devient tendue ou si nous nous sentons menacés dans notre sécurité. Cette proximité se traduit par une capacité d'action extrêmement rapide et des processus bien rodés pour tous les cas de figure. Au niveau du canton, en revanche, tous les contacts se trouvent en dehors des locaux, et il faut souvent commencer par trouver « qui est responsable de quoi ».

Statut de séjour

Notre public cible sur les deux sites se distingue également par son statut de séjour. En effet, dans les CFA, les requérant(e)s attendent le plus souvent encore une décision concernant leur demande d'asile ou ont récemment reçu une décision Dublin ou une décision négative ; dans le canton, en revanche, seules quelques personnes sont encore en attente d'une décision dans le cadre de la procédure (étendue), et nous n'avons plus aucun cas Dublin. En revanche, le CVR cantonal accueille davantage de personnes admises à titre provisoire ou

de réfugié(e)s reconnu(e)s qui rentrent volontairement au pays. Nous conseillons également les personnes ayant reçu une décision négative (cas anciens ou pays vers lesquels l'exécution d'un renvoi est difficile) et bien évidemment, au vu des derniers développements dans cette région, les personnes qui souhaitent retourner en Ukraine.

Compréhension linguistique

Alors que notre public cible au niveau cantonal maîtrise généralement suffisamment l'allemand pour se faire comprendre ou s'est déjà constitué un réseau en Suisse qui l'aide avec la tra-

duction, nous retrouvons dans les CFA des personnes qui ne sont en Suisse que depuis peu et s'expriment rarement dans une langue nationale. Dans de tels cas, nous devons faire appel à des interprètes, mais nous avons souvent la chance de trouver une personne disponible pour nous aider immédiatement dans les locaux du CFA.

Prestations d'aide au retour

En ce qui concerne le montant des prestations d'aide au retour, la principale différence réside dans l'application d'un système de prestations dégressif ou non dégressif. Les requérants

au sein des CFA ont l'avantage de pouvoir bénéficier de la même aide au retour dans les cas Dublin ou les cas nationaux. Depuis l'introduction de la procédure accélérée, nous ne traitons plus de cas Dublin au niveau cantonal ; toutefois, les personnes concernées recevaient auparavant un soutien financier nettement moins élevé. À l'inverse, le canton ne fait pas de distinction entre les personnes originaires des pays situés aux frontières de l'espace Schengen et les ressortissant(e)s des autres pays pour l'octroi d'une aide matérielle. Tous reçoivent la même somme, tandis que dans les CFA, les personnes originaires de pays limitrophes de l'espace Schengen sont totalement exclues de l'aide au retour matérielle. Les deux sites n'octroient aucune prestation aux personnes en provenance de pays exemptés de l'obligation de visa, ce qui signifie que le modèle dégressif ne s'applique pas à ces personnes dans les CFA. Les personnes qui ont reçu leur décision d'asile dans un CFA et se trouvent aujourd'hui dans le canton sont totalement exclues de l'aide au retour. Le SEM propose régulièrement des actions spéciales afin d'encourager le retour volontaire de groupes-cibles spécifiques, en fonction de la situation. Ces actions spéciales sont valables aussi bien pour les CFA que pour les cas relevant de la compétence du can-

ton. Alors que l'année dernière, nous étions surtout occupés par l'action spéciale liée au coronavirus (suspension du modèle dégressif dans les CFA, aide au retour étendue aux pays exemptés de l'obligation de visa) et, ce printemps, par le Last Call (aide aux projets destinée aussi aux pays limitrophes de l'espace Schengen), nous recevons désormais de plus en plus de demandes de personnes originaires d'Ukraine, qui souhaitent rentrer volontairement dans leur pays d'origine ou émigrer dans un pays tiers. Le SEM a donc élaboré une offre de soutien pour ces cas-là également. Étant donné que la plupart des Ukrainien(ne)s bénéficient déjà du statut de protection S et résident dans le canton, la majorité de ces cas concernent le service-conseils cantonal en vue du retour.

Composante temporelle

Dans les CFA, nous sommes toujours tenus d'organiser les départs dans les meilleurs délais, en raison du modèle dégressif et de la durée limitée du séjour. Outre la volonté du/de la requérant(e) de coopérer, la rapidité d'un retour volontaire dépend souvent de facteurs externes sur lesquels nous n'avons guère d'influence, comme le temps nécessaire à l'obtention de documents de voyage, qui varie d'un pays à l'autre. Cela nous pose des difficultés particulières. Au sein du CVR cantonal,

en revanche, nous sommes soumis à moins de contraintes temporelles pour les départs – d'une part car les personnes disposent souvent d'un permis de séjour et déterminent elles-mêmes si et, le cas échéant, quand elles sont prêtes pour un retour volontaire, et d'autre part, bien sûr, car les prestations ne sont pas liées de manière dégressive à certaines phases de la procédure. Les renvois dont le délai de départ a été fixé par l'office des migrations font évidemment exception à cette règle, car la date de retour doit être clairement définie, ce qui ajoute une certaine pression.

Problèmes rencontrés

Lors de la phase de test, c'est-à-dire dans le centre pilote, nous avons souvent rencontré des personnes originaires des mêmes pays, mais qui recevaient des prestations différentes de celles octroyées à leurs compatriotes attribués au canton. Dans certains cas, il s'agissait de personnes originaires d'un pays limitrophe de l'espace Schengen, qui bénéficiaient également d'une aide matérielle du canton ; dans d'autres cas, cela tenait simplement à la nature du système cantonal, qui n'est pas dégressif. Cette « inégalité de traitement » est très difficile à expliquer de manière compréhensible à la personne

concernée – en particulier lorsque ses connaissances ne reçoivent pas les mêmes prestations, ou si cette dernière rencontre d'autres bénéficiaires de l'aide au retour à l'ambassade pour obtenir des documents de voyage ou sur son vol de retour. Sur le terrain, nous essayons donc d'éviter au maximum de telles rencontres. Nous rencontrons par ailleurs davantage de cas de dépendance ou de délinquance dans les CFA que dans le cadre cantonal. Les addictions entraînent une augmentation massive de la charge de travail des personnes impliquées. Quant à la délinquance, elle conduit souvent à remettre en question le retour organisé. En effet, il arrive que des personnes soient arrêtées peu avant leur vol de retour, ou que leurs prestations soient réduites et qu'on leur refuse un retour au vu de ces nouvelles conditions.

Le passage à la procédure d'asile accélérée a eu une influence considérable sur le travail du service-conseils cantonal en vue du retour. Nous ne disposons plus de la marge de manœuvre nécessaire pour inciter les requérant(e)s des CFA encore soumis à l'ancienne procédure à retourner volontairement dans leur pays. Ces derniers étant ex-

clus de l'aide au retour selon le modèle dégressif, nous ne pouvons plus leur offrir de prestations. Seuls quelques cas se retrouvent dans une procédure étendue et peuvent bénéficier de l'offre régulière dans le canton. De même, nous ne connaissons pas de départs à Dublin, et le nombre de personnes qui ont suivi la procédure régulière et souhaitent rentrer volontairement dans leur pays diminue. À cela s'ajoute le fait que les « cas anciens » qui décident finalement de rentrer dans leur pays d'origine résident en Suisse depuis de nombreuses années et sont souvent confrontés à des problématiques multiples, ce qui accroît notre charge de travail. Il n'y a pratiquement plus de « cas standard », dont le retour peut être organisé rapidement et sans difficulté.

Conclusion

Nous apprécions beaucoup la possibilité de faire l'expérience du travail quotidien tant à l'échelle nationale qu'au niveau cantonal. Cette expérience nous permet de mieux comprendre les opportunités et les difficultés en lien avec l'aide au retour rencontrées dans ces deux environnements.

2.9

CVR ; COMMENT ABORDER ET GÉRER LES SITUATIONS DE VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ?

CHRISTINE MAYOR, CVR VD

Travailler au bureau de l'aide au retour, c'est par définition s'exposer à recevoir des bénéficiaires précarisés.e.s.

Particulièrement dans notre canton qui a instauré, depuis une quinzaine d'années, un programme d'aide au retour pour les personnes dont la présence relève de la loi sur les étrangers.

Celles et ceux qui s'adressent à nous, sont vulnérables pour la plupart. Souvent au bout de tout, de leur droit de rester, de leurs forces, de leurs ressources...

Certes, toutes et tous sont « volon-

taires » au sens propre du terme mais l'aide au retour reste souvent une alternative à une vie misérable et sans avenir dans notre pays et parfois à un retour contraint.

Parmi toutes ces populations défavorisées et souvent exsangues, celles qui me préoccupent le plus sont les femmes.

En 15 ans de CVR, la plupart de celles que j'ai rencontrées ont été victimes d'abus. La liste est longue.

Elle commence parfois dans leur très jeune âge par l'excision et peut comprendre le mariage forcé ou l'union

refusée par la famille, problématique que nous rencontrons dans de nombreuses autres situations, les violences domestiques, les viols conjugaux répétés. Mais également les menaces sur la garde des enfants, le risque de perdre le permis en cas de rupture de l'union conjugale, de mort ... Sans oublier la traite, les incitations à la prostitution, les sollicitations sexuelles, les insultes, la dépréciation.

J'ai appris à écouter leurs témoignages. Sans vomir ni pleurer en me disant que cette insoutenable brutalité, c'est elles qui l'ont subie. Mais j'en ressors encore et toujours ébranlée et abattue.

Appris aussi à être prudente, de manière à ce que la violence ne devienne pas un argument fallacieux au droit de rester et donc à toujours devoir analyser par le prisme de la vraisemblance et en fonction des rapports des professionnels d'un éventuel réseau déjà existant.

Dans le monde comme chez nous d'ailleurs, l'écrasante majorité des délits et des violences sont perpétrés par des hommes. Le rapport du bureau fédéral de l'égalité de juin 2020 conclut que la migration est fortement représentée dans la question des violences liées au genre à hauteur de 50 % des

infractions, sachant que la population résidente étrangère en Suisse n'excède pas 25%.⁴

Les chiffres que j'ai obtenus en tant que conseillère communale de ma ville démontrent que 80% des couples où des infractions ont été dénoncées impliquent un.e conjoint.e étranger.e. Et qu'un pourcentage étrangement dérisoire de femmes sans permis de séjour déposent plainte contre leur agresseur⁵. *

Alors comment faire pour assurer un retour sécurisé et digne à ces femmes qui affirment avoir subi des violences?

Comment organiser le retour de cette jeune femme de 22 ans, enceinte à 15, par deux fois mutilée génitalement, vendue comme 4ème épouse à un monsieur de 40 ans son aîné, qui n'a jamais eu d'autres gestes pour elle que des coups et des rapports non consentis ?

Comment envisager le retour de cette femme dans son pays où personne ne la soutiendra et à qui on risque d'enlever ses enfants parce que c'est la tradition ?

Comment rassurer celle qui craint de retrouver celui ou ceux qui l'ont maltraitée ?

4 Recherche (admin.ch) cf feuille d'information B5

5 * (2017-2021) : 175 plaintes, dont 142 impliquant une personne étrangère dans le couple et 3 femmes clandestines

Les pères que nous recevons en charge d'enfants représentent un pourcentage insignifiant comparé aux femmes dans cette même situation.

En clair, il est compliqué pour des femmes et des mères de pouvoir concrétiser leur réintégration sans le soutien des leurs et cette perspective tombe à zéro pour celles qui ont réellement été menacées, que ce soit par leur communauté, leur famille ou par un conjoint.

C'est notre travail que de trouver des solutions dans les pays d'origine.

Nous recevons toujours les personnes sous l'angle du retour.

Mais notre rôle est également de nous assurer que ce qui existe en termes de protection là où elles retournent, est fiable, accessible, garanti et peut être pérenne.

Alors nous avons développé des outils :

Le recours à l'OIM naturellement ou au SSI⁶, que nous pouvons le cas échéant mandater pour des enquêtes sociales sur place.

Générer ou rejoindre un réseau de professionnel.le.s (pour clarifier les conditions indispensables lors et après le retour pour que ces femmes puissent reprendre une vie aussi normale que possible).

Nous avons aussi resserré notre collaboration avec notre secteur juridique.

Enfin, nous avons la chance de pouvoir soumettre le dossier à notre hiérarchie, exposer nos doutes, nos craintes et nos réserves quant à la réalité qui attend nos bénéficiaires femmes victimes de violences liées au genre en cas de renvoi.

Notre canton n'a pas assez de places pour les femmes victimes de violences et limite de surcroît à un bref délai le séjour de celles sans permis ou au statut précaire. Partant, comment imaginer que les foyers de protection dans des pays où les femmes ont si peu de droits et de considération seraient véritablement protecteurs ?

Et après le foyer ? quelle vie ?

Des profils de femmes abusées j'en reçois une à deux dizaines par an. Et c'est sans nul doute la part émergée de l'iceberg.

Avec ma conscience, mon réseau bienveillant, je suis toujours en quête de la juste et humaine réponse à apporter à ces dossiers sensibles. Mais ce n'est jamais simple.

Pour terminer sur une note positive : après plus de 10 ans de démarches, enfin, le canton de Vaud devrait se doter d'un foyer d'aide d'urgence non-mixte pour les femmes identifiées

comme victimes de violences, quel que soit l'endroit où elles ont été subies ! Ainsi elles ne seront plus exposées à des hommes eux aussi brisés, désorientés et aux comportements trop souvent inappropriés et délétères.

Il me reste l'espoir que nos politiques et nos pouvoirs publics prendront toujours plus en considération la détresse et les maltraitances vécues par les femmes qui sont, comme je l'observe depuis toutes ces années au CVR et à bien des égards, généralement bien plus vulnérables.

6 Service Social International

2.10 UN LONG VOYAGE

ANNETTE RAILLARD, CVR BS

Mon voyage a débuté en 1999. Engagée en tant que chargée d'audition dans le canton de Bâle-Campagne, j'ai vu les auditions diminuer, tandis que les besoins en matière de conseil aux personnes qui rentraient au Kosovo augmentaient. Je suis alors devenue conseillère en vue du retour. J'ai bénéficié au fil des ans d'une formation complète dans ce domaine et ai pu participer à l'élaboration du programme de formation au sein d'un groupe de travail du SEM. Un voyage de service à Amsterdam pour un séminaire réunissant des conseillers/ères d'aide au re-

tour de tous les pays européens m'a permis d'élargir mes horizons. Le conseil en vue du retour est un système qui fonctionne bien dans toute l'Europe. En 2007, j'ai été engagée à l'OIM pour prodiguer des conseils en vue du retour dans un centre d'accueil. J'ai ensuite une nouvelle fois changé de voie pour m'accorder une pause face à ces nombreux destins parfois terribles. J'ai alors pu développer ma créativité et mon autonomie, ce qui m'a donné de nouvelles forces pour la rentrée 2018 au sein du service-conseils en vue du retour du canton de Bâle-Ville. Je

suis responsable du conseil en vue du retour pour les personnes relevant du domaine de l'asile et des étrangers.

Peu importe mon titre ou mon employeur : dans chacune de mes attributions en tant que conseillère en vue du retour, ce qui a toujours compté pour moi, c'est la rencontre avec l'être humain. Lors de l'entretien de conseil personnel, je mets toujours l'accent sur l'ouverture d'une perspective individuelle.

J'ai quelques années de plus, mais j'ai surtout mûri et acquis de l'expé-

rience, y compris en matière de planification et d'élaboration concrète du travail, et développé mes connaissances grâce à ma solide formation et à mes années de travail dans le conseil.

J'exerce un métier passionnant et épanouissant, ponctué de nombreuses rencontres intenses et souvent difficiles. Comme le dit si bien Abdulrazzak Gurnah dans «Gravel Heart», "This is the burden we all have to bear, to live a useful life".



2.11

« PREMIÈRES EXPÉRIENCES AU SEIN DU SERVICE–CONSEIL EN VUE DU RETOUR »

MUSTAPHA BARKA, CVR TG

Depuis sa création, le service-conseil en vue du retour du canton de Thurgovie était rattaché, sur le plan organisationnel, à l'office cantonal des affaires sociales. En mars 2020, la compétence en matière de conseil en vue du retour est passée de l'office des affaires sociales au service des migrations du canton de Thurgovie, plus précisément à la division Asile et retour. Je travaillais déjà au sein de cette division, dans le domaine de l'exécution des renvois, avant l'instauration de la nouvelle réglementation, et j'y menais notamment des entretiens de départ avec des requérants déboutés. Dans le cadre de ma fonction, j'avais déjà eu des contacts réguliers avec des autorités partenaires aux niveaux fédéral, cantonal et communal. Avec l'accord de mon supérieur, j'ai eu la chance de pouvoir assumer la nouvelle tâche de conseiller en vue du retour.

Mon regard sur le retour des personnes relevant du domaine de l'asile a alors profondément changé. Mes relations avec les clients et les partenaires ont évolué et, malgré l'arrivée simultanée du COVID-19, j'ai très vite vécu de nombreuses expériences enrichissantes. Ce qui m'a le plus impressionné jusqu'à présent, c'est l'amplitude des émotions que suscite le sujet du retour chez les clients. Les conversations avec les migrants recèlent

souvent des surprises, et la spontanéité, la créativité et l'empathie sont devenues des compétences indispensables dans le cadre de mon travail. La collaboration avec les partenaires est également essentielle. En effet, les échanges réguliers et intensifs avec les organisations bénévoles, les communes, le SEM et l'OIM revêtent une importance fondamentale dans ce contexte. En comparaison avec mon activité antérieure, les activités de réseautage et de coordination ont considérablement gagné en importance. Avec du recul, je constate que certains départs ont donné lieu à de belles collaborations, qui ont permis d'apporter un soutien précieux aux personnes de retour dans leur pays. Les offices partenaires ont fait preuve de beaucoup de compréhension à mon égard en tant que nouveau venu, ce que j'ai beaucoup apprécié, en particulier durant les premiers mois. Mes premières impressions du « monde du conseil en vue du retour » ont été très positives, et je me réjouis de poursuivre ma carrière dans ce métier passionnant.

2.12

25 ANS D'ACTIVITÉ DE CONSEILLÈRE EN VUE DU RETOUR (CVR) DANS LE CADRE DE L'OFFICE DE CONSULTATION SUR L'ASILE (OCA) DU CANTON DE BERNE

JOËLLE HEDIGER, CVR BE

L'histoire d'une passion Prélude

C'est à Homère à qui l'on rend grâce d'avoir écrit L'Illiade et L'Odyssée. Ce sont les conseiller-ère-s en vue du retour, le SEM, L'OIM, ainsi que toutes les personnes qui ont choisi de leur propre gré la possibilité d'un retour volontaire, que je remercie pour leur diligence et leur engagement dans cette aventure de l'aide au retour des plus homérique.

Propos de l'intérieur, cœur de mon action.

C'est une histoire qu'on connaît bien. C'est un jour rencontrer l'autre dans le hasard d'un regard qui s'ac-

croche. Peut-être que c'est possible. C'est l'éternelle histoire de la recherche de l'altérité, de celui ou celle qui nous ressemble dans ses différences. C'est découvrir une ou des personnes, sans trop d'illusions mais avec quelques envies. Pour l'espace d'un temps créer du lien, pour voir et accepter l'autre dans ses obscurités.

Au fil du temps, et des rencontres, ce sont mille petites fenêtres qui s'ouvrent, échappées, entraperçues sur un monde inconnu, richesses suggérées par des reflets scintillants. Peut-être que ? Et si ? Possiblement. Et petit à petit, on apprend de quelle manière saisir cette complexité, comment l'apprécier sans la ternir, sans trop la résumer, sans la limiter et l'enfermer par des mots. Au fil des ren-

contres, c'est l'histoire d'un monde qui se dessine, lointain, mystérieux, familial. Paradoxalement, c'est l'histoire d'une tristesse, teintée de colère parfois, à l'idée que ce monde-là, on n'en fera jamais partie.

C'est aussi et surtout, l'histoire d'une confiance réciproque, mais pas une complicité, plutôt un partenariat, un autre soi-même, dans l'élan vers ce qui ne nous ressemble pas, dans le moment où il semble si désirable chez l'autre, cet aspect de soi que l'on a toujours détesté. Une somme incalculable de demi-vérités. Et apprendre un jour peut-être à aimer et accepter ses obscurités.

C'est bien la force du lien qui demeure le fil rouge de l'aide au retour. Rencontrer l'autre pour mieux se rencontrer. Il s'agit bien d'une quête des plus surprenantes et des plus enrichissantes. Recevoir beaucoup et donner ce que l'on peut, en privilégiant une approche humaniste plutôt qu'un management acharné.

Dans quelques mois je quitterai mon activité pour prendre ma retraite et si c'était à refaire je n'hésiterai pas une seconde.



2.13

« NOUS CHOISISSEONS PEUT-ÊTRE LE LIEU,
MAIS PAS L'ÉPOQUE DANS
LAQUELLE NOUS VIVONS »

NIKOLAI PCHELIN, CVR BS

Ce sentiment, que je verbalise aujourd'hui pour la première fois, m'a accompagné depuis le début. En réalité, même l'endroit où nous habitons, nous ne pouvons le choisir qu'en partie, mais tout de même plus que la période à laquelle nous vivons. Le libre choix d'un lieu de vie – hormis celui où l'on est né – constitue l'un des avantages indéniables d'une démocratie et fait partie des droits de l'homme, tout comme le droit de quitter volontairement son pays et d'y revenir (Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948). Ce droit reste toutefois absent pour la plupart des habitants de la planète. L'impératif qui nous pousse à quitter un lieu de vie inadapté pour rejoindre une terre plus hospitalière est appelé « migration ».

Il n'existe pas de droit universel d'être accueilli – à l'exception du droit d'asile et de certaines réglementations sur la libre circulation –, ce qui soulève la problématique du retour volontaire ou forcé. Ces deux voies conduisent les migrants à rentrer chez eux, ou du moins dans leur pays d'origine.

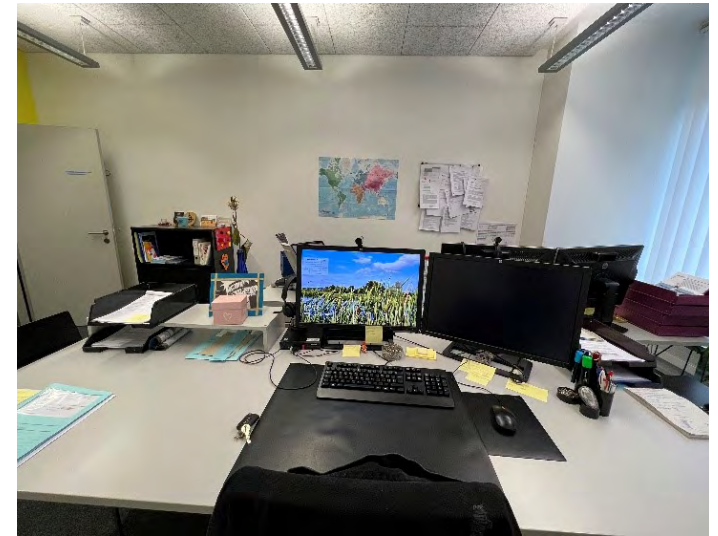
Par ailleurs, chaque migrant associe un ensemble complexe de pensées et de sentiments à la notion de « pays d'origine ». Deux exemples concrets permettent de l'appréhender :

- lors d'un test consacré à la lecture de journaux, on a constaté que les migrants cherchaient en premier lieu des informations sur leur pays d'origine ;
- à l'occasion d'une présentation de leur pays dans le cadre d'un cours d'allemand, aucun migrant n'a fait de réflexion négative sur son pays d'origine.

C'est lorsque nous sommes au bon endroit et au bon moment que nous nous sentons le plus heureux. Mais là aussi, les interprétations sont innombrables, comme en témoigne cette citation tirée du spectacle des chansonniers suisses Sybille et Michael Birkenmeier Freiheit, Gleichheit, Kopf ab ! (« Liberté, égalité, tête baissée ! ») : « Celui qui dit qu'il n'a plus sa place dans son propre pays en dit long sur sa place dans sa propre vie » (NZZ, 3.2.2018, notre traduction).

2.14

MON PARCOURS POUR DEVENIR CONSEILLÈRE EN VUE DU RETOUR AUPRÈS DE L'OFFICE DE LA MIGRATION DU CANTON DE LUCERNE



JULIANA NIKOLLBIBAJ, CVR LU

Je m'appelle Juliana Nikollbibaj et j'ai 21 ans. Mon parcours au sein de l'office de la migration du canton de Lucerne a commencé dès l'âge de 14 ans, lorsque j'ai décidé d'y suivre ma formation.

Au cours de mon apprentissage, j'ai eu l'occasion de découvrir divers services et divisions, dont la division Asile et rapatriement. J'ai pu y assumer différentes tâches, du service à la clientèle à l'établissement de cartes d'identité, en passant par la traduction dans le cadre d'auditions : ma fonction était très variée, et j'ai réalisé très tôt que le travail avec des personnes issues de différentes cultures m'épanouissait. Ma joie a donc été d'autant

plus grande lorsque, après avoir terminé ma formation, j'ai pu acquérir davantage d'expérience professionnelle en tant que conseillère au sein de la division Séjour.

À partir d'août 2022, exactement trois ans après avoir obtenu mon premier travail, je prendrai mes nouvelles fonctions en tant que conseillère en vue du retour. Ce sera certainement une expérience intéressante, et je me réjouis des nouveaux défis et des rencontres passionnantes qui m'attendent.

2.15 QUELQUE CHOSE EN PLUS



CHRISTIANE TERRETTAZ
RUSUSURUKA, CVR VS

Au bout de 25 ans de service dans l'aide au retour, je me permets de faire un peu de philosophie. Rassurez-vous, rien de compliqué, rien de trop intellectuel : de la philosophie de ménagère de plus de 50 ans. Il me semble simplement que, dans notre travail d'accompagnement de personnes réfléchissant au retour, l'essentiel n'est

pas toujours là où nous pensons qu'il devrait être. Si je fais le rappel de mes souvenirs les plus marquants, le point commun qui se dégage est un étrange « quelque chose en plus ».

A l'époque des retours au Kosovo, les bureaux CVR enchaînaient les inscriptions en masse. Un jeune homme s'est présenté, il voulait, comme tant de compatriotes, rentrer chez lui. En mode automatique, nous avons rempli

une foule de formulaires administratifs, bien pris soin d'apposer toutes les signatures nécessaires, il ne fallait surtout rien oublier... Pendant une minute de répit, ce jeune homme a précisé qu'il retournait vers un enfant né après son départ : il n'avait jamais tenu son fils dans ses bras. « Oh », ai-je dit. Le temps pressait, un autre candidat au retour attendait son tour. J'ai donné rendez-vous à ce jeune homme quelques jours plus tard, pour lui communiquer son plan de vol. « Au revoir ».

La fin de matinée bouclée, j'ai couru vers ma deuxième vie de mère de famille (vous savez, cette chose, comment dit-on, ah oui, la charge mentale). Je parcourais ma Migros de quartier en remplissant mon caddie... Je me suis trouvée au rayon jouets. Il y avait là une petite vache en peluche, modèle Fri-bourgeois, tachetée blanche et noire, vraiment mignonne, douce, avec le juste poids pour être un vrai doudou. J'ai balancé : « Oui, non, de quoi je me mêle, elle n'est pas donnée cette petite vache, et cette Migros, même pas capable de proposer des vaches valaisannes au pays de la race d'Hérens! »... J'ai finalement empoigné la bête qui a rejoint les yoghourts mocca de ma petite famille. A la caisse, Zou !

Quelques jours plus tard, le jeune homme est revenu. Il a pris connaissance de son plan de vol, des horaires, des recommandations sur la conformi-

té des bagages, sur les démarches nécessaires une fois au pays pour toucher son aide complémentaire... Je le jure au SEM et à l'OIM, nous avons vraiment tout fait tout bien.

Au dernier moment, j'ai posé la petite vache sur mon bureau, je n'avais pas trouvé le temps de l'emballer. J'ai dit : « Et ceci, c'est pour votre fils ». J'ai baissé la tête une seconde car j'avais « encoulé » les roulettes de ma chaise dans un obstacle improbable (des fils d'ordi ?), je n'ai donc rien vu. J'ai seulement entendu un sanglot. Quand j'ai relevé la tête, le jeune homme était déjà en fuite, la vachette à la main.

Je suis restée interdite. Je n'ai jamais oublié ce moment. Tant d'années après, je l'analyse de la manière suivante : la chose en plus que nous faisons, celle qui n'est pas comprise dans la prestation calibrée attendue, peut représenter quelque chose d'incroyablement important pour nos interlocuteurs.

Pour les prochaines 25 années, je souhaite que les bureaux CVR restent des lieux où l'on peut être touchés, où l'émotion a sa place.

Quelques jours plus tard, le jeune homme est revenu. Il a pris connaissance de son plan de vol, des horaires, des recommandations sur la conformi-

2.16

« LA COLLABORATION CVR-OIM : LE/LA BÉNÉFICIAIRE COMME POINT DE MIRE »

THIERRY CHARBONNEY (CVR VD)
ET AMANDINE MAZREKU
(OIM BERNE)

Célébrer ce Jubilé de l'Aide au retour sans mentionner la collaboration CVR-OIM semble bien sûr impossible. Le système fédéral présente une Suisse multifacette où chaque canton est unique. Le Canton de Vaud s'est profilé, dès le milieu des années 2000, comme novateur dans l'aide au retour aux personnes en situation irrégulière. Depuis 2009, plus de 1'650 personnes ont ainsi été soutenues dans leur retour et leur réintégration dans plus de 100 pays différents dans le cadre du programme cantonal. Parmi ces personnes, près d'un millier⁷ d'entre elles ont bénéficié d'un soutien de l'OIM lors de leur réinsertion dans le pays de retour.

L'idée d'un programme cantonal d'assistance aux personnes en situation irrégulière est née du constat des autorités cantonales qu'une population clandestine, initialement essentiellement originaire d'Equateur, était désireuse de rentrer dans leur pays d'origine. Ces personnes, souvent sans ressources financières et dans des situations précaires, contactaient en effet régulièrement le bureau CVR pour demander leur soutien pour rentrer chez elles.

En 2009, un projet pilote d'une année, basé sur ce qui existait dans le cadre de l'asile (clarification pré-retour, organisation du vol de retour, réintégration dans le pays d'origine) a été établi entre le canton et l'OIM. La demande de soutien a vite été confirmée et l'assistance a ensuite perduré sur la base de phases annuelles jusqu'en 2012, date de la conclusion d'un accord cadre continu de collaboration entre nos deux organisations. Cette assistance, qui n'exclue pas de pays spécifique⁸ mais apporte une assistance individualisée selon les besoins particuliers de chacun(e), offre chaque année à environ 50 personnes une perspective nouvelle pour un retour digne dans leur pays d'origine. Comme dans le cadre de l'asile, la vulnérabilité croissante des participant(e)s a constamment nécessité des ajustements et des échanges réguliers entre les CVRs et l'OIM. Depuis plusieurs années, des personnes relevant de l'asile mais en situation de vulnérabilité se voient également parfois attribuées une aide cantonale – souvent pour des soins médicaux ou de l'aide au logement - en addition mais également parfois en substitut au SEM pour des pays exclus de l'aide à la réintégration de la Confédération. Cette substitution a souvent permis à ces personnes

⁷ Environ 970 personnes

⁸ A l'exclusion bien sûr des pays où l'OIM n'a pas de possibilité d'assistance (guerre, etc).



d'envisager un retour de manière plus sereine. C'est par exemple le cas d'un ressortissant géorgien qui s'est vu refuser toute aide du SEM mais qui a accepté de rentrer en Géorgie avec la promesse d'une aide médicale cantonale.

Si les retours ne se soldent bien entendu pas toujours sur des succès, quelques dossiers ont été particulièrement marquants par leur profil spécifique. Un bénéficiaire sri-lankais rentré dans le nord de son pays et bénéficiaire d'une aide cantonale mais également d'un solde de son AVS a ainsi pu établir un projet agricole durable au pays qui a fait l'objet d'un poster dans le cadre de la campagne d'information Rücko. Une participante ayant reçu de

l'aide à la réintégration pour établir une école de langue au Brésil nous a également spécialement marqué par sa résilience malgré les diverses embûches sur son chemin pour sa réintégration dans un pays quitté depuis de nombreuses années. Cette dernière a d'ailleurs été invitée au Conseil annuel de l'OIM où elle a présenté son parcours et les perspectives offertes via l'aide au retour aux Etats membres.

La collaboration quotidienne entre les CVRs et l'OIM dans le cadre du programme cantonal montre indéniablement que, malgré des mandats parfois différents et des vues quelquefois divergentes, une communication transparente et un échange régulier per-

mettent de surmonter les défis et possibles incompréhensions et de permettre de rappeler notre mission commune, à savoir de toujours placer le/la bénéficiaire au centre de notre travail afin de leur apporter un soutien adapté et des perspectives d'avenir réalistes.

LES CONSEILLERS DU PROGRAMME SUISSE D'AIDE AU RETOUR : EXPÉRIENCES ET PERSPECTIVES

ROBERTO IANNARELLI,
CONSEILLER EN VUE
DU RETOUR - OIM

Fait peu commun en comparaison européenne, le programme suisse d'aide au retour compte plusieurs décennies d'existence ininterrompue. Au fil des ans, il est devenu un ensemble complexe d'activités, de fonctions et de rôles. Nous, les conseillers actifs dans ce domaine, n'avons bien évidemment pas été épargnés par cette dynamique : indépendamment de nos expériences professionnelles, nous avons tous dû participer à une démarche consistant à emmagasiner des compétences et des connaissances. C'est à l'aune de cette somme que l'on mesure la dimension acquise par cet instrument indispensable de la politique migratoire portée par le SEM.

Définir le parcours et le rôle hybride du conseiller est d'autant plus compliqué ; il n'y a qu'à regarder mon expérience au sein de l'OIM et de divers CFA. Qu'il travaille dans le domaine de la LAsi ou dans celui de la LEI, le conseiller ne fait pas que fournir une prestation de conseil, c'est-à-dire aider le bénéficiaire à devenir autonome ; il exerce aussi en parallèle une foule de fonctions variées : entre autres, il garantit la coordination avec le SEM ou des entités de protection juridique lors du traitement de cas particulièrement complexes, il coopère avec des missions de l'OIM et des autorités consulaires, il défend les intérêts et les droits des bénéficiaires vulnérables, et il encourage une politique de retour volontaire axée sur le développement de synergies positives avec les acteurs de terrain.

D'une manière générale, le conseiller est, à mes yeux, la personne qui offre un soutien non directif au migrant, dont il stimule les compétences et le potentiel en activant et coordonnant des ressources, avec pour objectif de l'encourager à considérer la possibilité d'un retour et à l'aider à concevoir de nouvelles perspectives de vie.

La complexité de ce travail est probablement due en grande partie aux défis posés durant toutes ces années par les diverses crises migratoires. C'est en relevant ces défis que les conseillers ont acquis cette flexibilité et cette capacité d'adaptation, véritable clé du succès et de la continuité du programme à travers le temps ; on a d'ailleurs pu encore le constater lors des mois les plus critiques de la dernière pandémie.

À l'avenir, je pense que les conseillers devront essentiellement favoriser une approche inclusive pour répondre aussi bien aux défis du quotidien qu'à l'évolution des politiques migratoires de retour. D'une part, vu l'augmentation significative du nombre de cas vulnérables ou complexes depuis quelques années, il nous faut davantage partager les connaissances et les bonnes pratiques en matière de protection pour être en mesure d'identifier les vulnérabilités et de façonner un soutien personnalisé en Suisse et dans le pays d'origine afin que les personnes con-

cernées aient un cadre stable pour le retour. D'autre part, comme le retour vient à jouer un rôle primordial dans la gestion des mouvements migratoires tant au niveau international (comme l'illustrent la nouvelle stratégie de l'UE en matière de retour volontaire et de réintégration ainsi que la nouvelle politique de l'OIM sur le retour, la réadmission et la réintégration) que national (en cours depuis 2019 avec la réforme de la LAsi), les exigences opérationnelles majeures iront croissant et des ressources supplémentaires devront être affectées à l'exploitation du potentiel grandissant de l'aide au retour.

Je profite de l'occasion que me donne cette réflexion pour remercier tous ceux qui, pour le bien de toutes les parties concernées, œuvrent au maintien et au développement de cet outil efficace qu'est le conseil en vue du retour. En effet, mon environnement de travail me permet de constater que la collaboration optimale entre les différents acteurs au sein des CFA, du SEM et de l'OIM donne la possibilité aux migrants d'effectuer en toute sécurité un choix de dignité, qui revêt une importance cruciale pour leur bien-être personnel et pour le développement du contexte socio-économique dans lequel ils sont appelés à se réintégrer.

2.18

EXPÉRIENCE AU FIL DES ANNÉES DU CONSEIL EN VUE DU RETOUR DANS LES CENTRES FÉDÉRAUX



(Aéroport de Zurich/année 2007 : retour par charter de Roumains d'ethnie rom)

JEAN QUARTAROLO,
CONSEILLER EN VUE DU RETOUR
OIM CFA PERREUX & GIFFERS

Tenter de résumer 15 années de travail en l'espace de quelques lignes donne à la fois le vertige tant les émotions sont fortes, les personnes rencontrées nombreuses et les défis in-

calculables. Pourtant, ces quelques lignes sont également une opportunité pour rendre hommage à celles et ceux qui l'ont rendu possible, à commencer par les migrants eux-mêmes et à ce noble travail hybride qu'est celui de conseiller en vue du retour.

En ce qui concerne le RAZ – REZ dure de retour soit plus rapide que la dans l'ancien système - tout a véritablement commencé au début de l'année 2007, quand – suite à une phase pilote - les conseillers de l'OIM ont commencé leur tâche dans les quatre centres d'enregistrement et de procédure de l'époque (à Bâle, à Chiasso, à Kreuzlingen et à Vallorbe) et dans le centre de transit d'Altstätten. Après quelques semaines seulement, nous avons été confrontés à une réalité très concrète : l'organisation du retour de plusieurs centaines de Roumains d'ethnie rom. L'importance d'une collaboration optimale entre des sections-clés (aide au retour, swissREPAT, Länderteam, les responsables des CEP) de l'ODM de l'époque et l'OIM (dans les centres, à Berne et à Bucarest) a été la clé de la réussite et a permis de mettre pleinement en valeur le programme d'aide au retour dans les CFA (à l'époque CEP).

L'ouverture de sites délocalisés, à partir de l'année 2011, permettant de gérer les afflux de requérants d'asile, notamment suite au printemps arabe, a permis de souligner la flexibilité des conseillers tant ces centres temporaires étaient situés dans des endroits difficiles d'accès.

La force du programme d'aide au retour à partir des centres d'enregistrement a toujours été de s'adapter à ces nouvelles situations et de tenter de nouvelles approches. Ainsi, l'accès progressif à des projets de réintégration socio-professionnelles en faveur des bénéficiaires de diverses zones géographiques telles que l'Afrique subsaharienne a été une opportunité qui a favorisé la durabilité de leur retour et de leur réintégration, ainsi que le développement de ce programme

Les années qui suivirent - à partir de 2008 - ont été marquées par des défis d'une autre nature : la mise en œuvre du programme d'aide au retour aux aéroports de Genève et de Zurich, les implications des accords Dublin pour la Suisse et plus spécifiquement dans le domaine de l'aide au retour (aujourd'hui, il est acquis qu'une personne relevant de la procédure Dublin qui souhaite rentrer dans son pays d'origine y a droit pour autant que la procé-



avec des chiffres en forte hausse. Aujourd'hui, ou plus précisément depuis mars 2019 et la restructuration du domaine de l'asile, le programme d'aide au retour dans les CFA a nouvellement su s'adapter à la nouvelle politique d'asile. En effet, à des procédures accélérées en matière d'asile, le concept de l'aide au retour s'est modifié en un système dégressif en trois phases demandant certes des prises de décision rapides des requérants éventuellement intéressés par un retour, mais leur offrant également des prestations généralement supérieures si leur choix

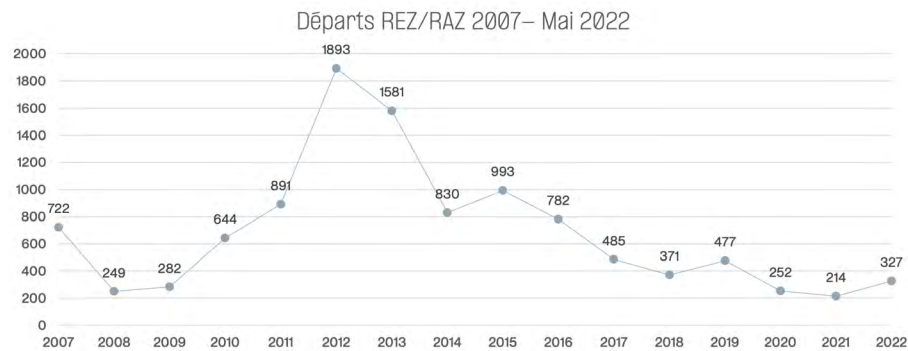
est effectué au début de leur procédure d'asile.

Durant les quinze années de ce programme, le noble travail de conseiller a toujours été celui d'une personne sachant se mettre à l'écoute des migrants, sachant respecter leur dignité quel que soit leur parcours de vie et sachant également proposer une alternative à celles et ceux qui n'avaient plus de perspectives en Suisse, voire en Europe et qui n'aspiraient qu'à revoir leurs familles en tentant de construire une nouvelle vie.

Tout ce travail n'est possible qu'en parfaite collaboration avec les différents partenaires des CFA, quelles que soient leurs fonctions et avec le SEM, en particulier les spécialistes retour, ainsi que l'OIM à Berne et au sein des différentes missions à travers le monde.

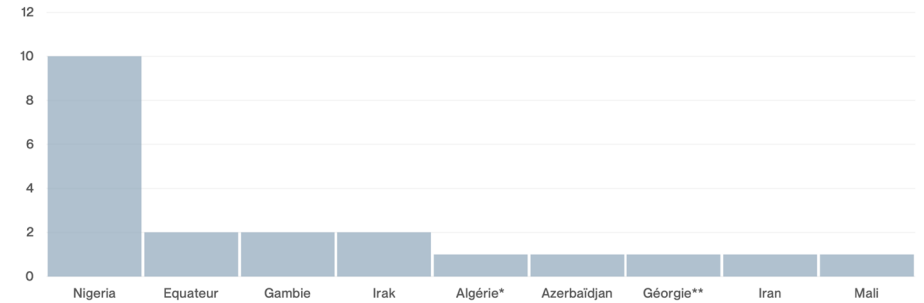


Les Pradières (NE)



Statistique relative au nombre de personnes rentrées par année dans le cadre du programme REZ/RAZ du 01.01.2007 au 31.05.2022

Destinations du Project Jan – Mai 2022



Nombre de projets de réintégration par pays relatifs à l'année 2022 (du 01.01.2022 au 31.05.2022)
* SSI Project ** Hardship case

Que cette esquisse de rétrospective soit aussi une façon de remercier chacune et chacun pour son engagement dans le soutien et le développement du programme d'aide au retour et de réintégration à partir des structures fédérales.

2.19

LES ALÉAS D'UN DÉPART DEPUIS UN CENTRE D'ACCUEIL



ESTHER REINMANN,
CONSEILLÈRE OIM EN VUE DU
RETOUR ET CAROLINE NEHMÉ,
MOVEMENT OPERATIONS BERN
(MOB), OIM BERNE

Après plusieurs années passées en Espagne et quelques mois en Suisse, un requérant d'asile originaire du Maroc, attendait avec impatience de rentrer volontairement dans son pays. L'OIM l'a aidé à effectuer toutes les clarifications et préparations nécessaires à son voyage, telles que la vérification des conditions d'entrée, la vaccination complète contre le COVID-19, la question des éventuels médicaments à emporter et même l'obtention de son passeport. Après deux mois, il était enfin prêt à rentrer – et plus rien ne s'opposait à son départ.

Jour du départ au CFA de Bâle :

I. se réjouit de son retour au Maroc

D'étant donné que I. parlait principalement l'arabe et qu'il avait besoin d'assistance pendant son transit en raison de difficultés de communication, nous lui avons réservé un vol SIM (swissREPAT-IOM Movements) afin de garantir le soutien de l'OIM lors de sa correspondance à Amsterdam.

I. m'a demandé de l'accompagner à l'aéroport de Zurich, en ma qualité de conseillère OIM en vue du retour, afin qu'il puisse s'y rendre en toute tranquillité malgré la barrière de la langue.

Pendant que nous nous occupons des préparatifs de son voyage, j'ai su gagner sa confiance, et il m'a alors confié ses craintes quant à son retour.

Consciente de l'importance de ma présence pour lui – en effet, de simples détails, tels que des problèmes de communication, peuvent parfois faire échouer un départ –, j'ai décidé de l'accompagner et de rester à ses côtés jusqu'à son départ. Sur le chemin du CFA de Bâle vers l'aéroport, j'ai pu voir à quel point il était désorienté et rassuré que je sois là pour le soutenir.

Plusieurs semaines avant son départ, l'impatience I. était déjà palpable.

Il m'a raconté qu'il se réjouissait particulièrement de retrouver sa famille au Maroc. Mais il était surtout motivé par le fait que l'aide au retour perçue dans le cadre de l'action spéciale 9 lui permettrait de prendre un nouveau départ dans son pays d'origine. Dans son cas, l'aide à la réintégration viendrait soutenir l'entreprise de construction métallique de son père. Il était très heureux de pouvoir contribuer à la réussite de

9 Aide aux projets limitée dans le temps (3000 CHF) octroyée en plus du forfait financier (1000 CHF) entre le 31 mars 2022 et le 17 avril 2022 pour les pays limitrophes situés au sud et à l'est de la frontière avec l'UE qui ne sont pas exemptés de l'obligation de visa. Les migrants originaires des pays du Maghreb en particulier ont pu bénéficier de cette prestation.

l'entreprise familiale et s'assurer ainsi un moyen de subsistance.

Cependant, nous ne sommes jamais à l'abri d'un imprévu survenant au dernier moment et nécessitant une réaction rapide et, souvent, l'intervention de plusieurs acteurs.

Incident : reprogrammation de vol

Lors de notre arrivée à l'aéroport de Zurich, nous avons été informés d'un changement d'horaire de dernière minute. La correspondance de I. entre Amsterdam et le Maroc avait été annulée le matin même par la compagnie aérienne, et la liaison de remplacement

proposée décollait d'Amsterdam deux heures et demie plus tôt. À cela s'est ajouté un retard du premier vol reliant Zurich à Amsterdam, ce qui a réduit le temps de transit de quatre à une heure seulement. Il n'est pas rare qu'une compagnie aérienne procède à de telles modifications, même si le délai n'est pas toujours aussi serré. Dans ce cas, toutefois, il fallait réagir immédiatement.

L'équipe Movement Operations de Berne (MOB) m'a tout de suite appelée pour m'informer des nouveaux horaires de vol et a également pris contact avec les collaborateurs de



l'OIM à Amsterdam. Il fallait en effet s'assurer que la correspondance pouvait être assurée malgré le temps de transit très court, car I. voyageait avec deux compagnies aériennes différentes. En pareil cas, il n'est pas toujours possible d'acheminer les bagages de l'aéroport de départ vers la destination finale. I. était donc censé récupérer ses bagages à Amsterdam et les enregistrer à nouveau. En temps normal, deux collaborateurs OIM lui auraient prêté assistance, mais ce n'était pas possible dans un délai si court.

La collaboration étroite entre l'équipe MOB, l'OIM Amsterdam, le service aéroportuaire Checkport et moi-

même nous a permis de clarifier toutes ces questions. Finalement, seul un heureux concours de circonstances a empêché que le vol ne soit annulé à la dernière minute ou que I. ne doive être rapidement transféré sur un autre vol. I. n'a finalement pas enregistré son bagage en soute. Ses quelques effets personnels tenaient dans un sac à dos, qu'il a pu enregistrer comme.

Le chemin vers l'enregistrement

À l'aéroport de Zurich, un collaborateur de l'organisation partenaire Checkport nous a accueillis à l'heure, et les formalités d'enregistrement ont pu être réglées. Il était donc temps de nous dire au revoir : juste avant l'em-

barquement, j'ai remis l'aide à la ré-intégration, son billet d'avion et son passeport à I., qui a remercié chaleureusement l'OIM pour l'organisation de son retour volontaire et notre présence à l'aéroport. Plus tard, l'équipe de l'OIM Berne a été soulagée d'apprendre que I. avait pu prendre sa correspondance à Amsterdam et que le voyage s'était bien passé.

Les nombreux avantages de MOB

L'OIM a une grande expérience dans le domaine des «movement operations», ce qui est également lié à l'histoire de la fondation de l'organisation. Dans les années 1950, l'OIM a été chargée d'aider les gouvernements européens à relocaliser près d'un million de personnes déplacées par la Seconde Guerre mondiale. Elle a organisé ces transports par voie terrestre et aérienne. Au fil du temps, l'OIM est devenue la principale agence des Nations Unies en matière de la migration, tout en conservant son héritage «opérationnel» en tant qu'agence pour la mobilité des migrants.

Au sein de l'OIM Berne, grâce à la création de l'équipe MOB en octobre 2020, les vols sont directement réservés en interne par trois membres de l'équipe qui ont parfois une expérience de travail de 10 ans dans le domaine des opérations aériennes et de la mobilité des migrants. Alors que l'équipe



Movement Operations à Genève s'occupe de nombreux programmes globaux, la nouvelle équipe à l'OIM Berne est uniquement responsable des vols SIM depuis la Suisse et des regroupements familiaux. La rapidité avec laquelle les réservations de vols sont effectuées a ainsi augmenté de manière significative. La proximité géographique et les échanges étroits avec l'équipe de l'OIM à Berne et dans les BAZ permettent en outre d'augmenter la vitesse de réaction en cas de changements ou de problèmes de dernière minute et permettent à l'OIM de mieux répondre aux besoins individuels des migrants. De plus, l'équipe connaît bien le contexte suisse, les partenaires et leurs exigences. En cas d'urgence, un numéro d'appel d'urgence, accessible 24 heures sur 24, est à disposition.

L'exemple de cas décrit montre l'importance de la réactivité et de l'interaction étroite entre de nombreux acteurs au sein de l'OIM. Des changements d'horaires, des retards, des annulations, des documents manquants, etc. se produisent régulièrement et peuvent mettre en péril un départ laborieusement préparé, sans parler de la déception et du stress qu'une situation imprévue provoque chez les migrants de retour.

L'OIM a cependant l'expérience de telles situations et peut réagir avec rapidité et flexibilité. Comme dans le cas de I., une petite part de chance est, parfois, tout de même nécessaire.



2.20

« [...] YOU FEEL LIKE THERE ARE PEOPLE WHO ARE THERE TO HELP YOU AND CHANGE YOUR PERSPECTIVE TOWARDS LIFE » *

– L'IMPORTANCE DU CONSEIL EN VUE DU RETOUR DANS LES CENTRES FÉDÉRAUX POUR REQUÉRANTS D'ASILE

VERENA SIDIBÉ-GRABSCHEID,
CONSEILLÈRE OIM

« Où se trouve le bureau de conseils en vue du retour » ? Ce n'est pas tous les jours que la réception du centre fédéral pour requérants¹⁰ d'asile (CFA) doit répondre à cette question à l'arrivée d'un nouveau requérant, mais cela arrive parfois. Les personnes qui tentent de se renseigner de cette manière ont terminé leur quête européenne en Suisse et souhaitent rentrer dans leur pays d'origine dès que pos-

sible. Si le CFA dispose d'un service-conseils en vue du retour (CVR), un entretien d'orientation spontané peut être organisé afin de transformer l'idée d'un retour en de réelles perspectives.

Dans la majorité des cas, cependant, un retour volontaire reste une pensée vague et lointaine et tout sauf prioritaire. De nombreux requérants d'asile arrivent en Suisse avec des idées non seulement préconçues mais erronées. Ils ne sont souvent pas con-

scients que leurs chances de voir leur demande d'asile aboutir sont faibles. Néanmoins, pour que les requérants entendent une fois au moins parler d'un possible retour volontaire et, en particulier, du système d'aide au retour dégressif, les CVR souhaitent se mettre en contact avec les nouveaux arrivants et les informer sur ce sujet. Même si l'idée d'un retour ne figure pas au premier plan de leurs préoccupations, les requérants peuvent y réfléchir en cours de procédure et ainsi mieux peser le pour et le contre.

Offre accessible à tous, le conseil en matière d'aide au retour revêt une

importance particulière dans le processus de prise de décision des requérants. Une porte ouverte peut les encourager à venir poser une question, même brève, pour laquelle ils n'auraient pas osé demander un rendez-vous officiel. Pour certains d'entre eux, cette possibilité peut s'avérer décisive. La facilité d'accès au CVR contribue ainsi à créer une relation de confiance, essentielle pour assurer un retour volontaire réussi.

Pertinence du timing et simplification des procédures administratives

jouent cependant aussi un rôle non négligeable. En effet, les décisions né-

* Les citations du texte proviennent d'une enquête de satisfaction réalisée par l'OIM auprès des candidats au retour.

¹⁰ Pour faciliter la lecture, seule la forme masculine est utilisée dans le texte pour désigner des personnes. Elle inclut cependant aussi les requérantes, qui sont toutefois clairement minoritaires.

gatives ou de non-entrée en matière surprennent un grand nombre de requérants qui, jusqu'au dernier moment, ne voulaient même pas ne soit-ce qu'envisager une telle possibilité. Or comprendre la situation et adopter ensuite un état d'esprit complètement nouveau pour prévoir un retour prend du temps. Et les personnes originaires de pays éligibles aux projets d'aide au retour volontaire ne disposent alors que de vingt-quatre heures pour décider si elles souhaitent ou non bénéficier d'un projet d'entreprise de deuxième phase. La présence sur place du CVR, qui peut prodiguer de précieux conseils lors de ce changement d'orientation, est donc cruciale. En cas d'inscription d'un requérant, les démarches nécessaires et les clarifications à apporter peuvent alors être entreprises sans délai.

La majorité des personnes qui rentrent dans leur pays d'origine prennent toutefois leur décision à une étape antérieure de la procédure. Depuis l'introduction du nouveau système d'asile et de l'aide au retour dégressive, il s'est avéré que près de 80 % des requérants d'asile s'annoncent auprès du CVR avant la notification de la décision les concernant ou à réception de celle-ci. Environ deux tiers d'entre eux le font déjà durant la première phase. Si les facteurs décisifs de ce processus n'ont pas

encore été analysés en détail, la communication d'informations aux requérants d'asile par les CVR et la facilité des prises de contact possible grâce à leur présence dans les CFA contribuent dans une large mesure à cette évolution, décrite avec les mots suivants par un homme interrogé sur son expérience avec le CVR d'un CFA dans le contexte de son retour : « compassion, bienveillance, tolérance, humanité, attitude amicale, respect, vivacité et efficacité ». Ses mots se complètent avec le témoignage d'une deuxième personne dans la même situation : « Prendre en compte les problèmes des gens est indispensable. Merci à celles et ceux qui le font ».

Dans ce but, et afin de pouvoir ouvrir de nouvelles perspectives aux personnes qui vont retourner dans leur pays d'origine ou, tout simplement, de servir d'interlocuteur de confiance au fil d'un parcours semé d'embûches, la présence du conseiller en vue du retour au sein des CFA est indispensable et constitue un soutien majeur pour chacun.

2.21 MISSION GAMBIE : SUR LA TRACE DES RAPATRIÉS



CAROLIN NEHMÉ, COORDINATRICE
DES OPÉRATIONS ET LIAISON :
AFRIQUE DE L'OUEST, AMÉRIQUE
DU NORD ET DU SUD - OIM BERNE
ET MAURIN WITSCHI, SEM, SECTION
DUBLIN ET RETOUR BE

À l'approche de Banjul, on se demande ce que peut bien ressentir une personne qui retourne dans son pays après tant d'années. Une personne qui

a quitté son pays en quête d'une meilleure vie, pour elle-même et pour sa famille, qui a bravé tous les dangers pour finalement devoir se rendre à l'évidence : son rêve a volé en éclats. Peut-être éprouve-t-elle un mélange d'inquiétude, de nervosité, mais aussi de soulagement et d'impatience ?

Notre mission en Gambie nous emmène, mon collègue du SEM et

moi-même, collaboratrice de l'OIM au bureau régional pour la Suisse, sur les pas des migrants rentrés chez eux. Notre objectif est de constater par nous-mêmes ce qu'ils ont vécu à leur retour, comment ils ont mis à profit le soutien financier octroyé par le SEM pour se réinsérer socialement et économiquement, et à quels défis ils font face sur place.

Émerveillés, nous plongeons dans cet autre monde et sommes accueillis chaleureusement de toutes parts. Le lendemain matin, notre semaine commence par une visite du bureau de l'OIM. Un briefing détaillé nous donne un premier aperçu de la situation du pays, de l'instabilité politique et des problèmes économiques auxquels il est confronté, ainsi que des nombreux projets que mène l'OIM en Gambie. Le bureau de l'OIM Gambie sous sa forme actuelle a vu le jour en 2017 seulement, lorsque l'OIM a organisé le retour volontaire à grande échelle de migrants « bloqués » en provenance d'autres pays africains. Depuis, l'OIM a aidé plus de 60'000 migrants à rentrer dans leur pays d'origine et à s'y réintégrer. Elle entretient également des contacts étroits avec les autorités nationales et régionales, les sensibilise à l'organisation des retours et mène en outre un travail assidu dans le domaine de la gestion de la santé et des frontières, de la protection des migrants, de la réintégration et de la sensibilisation aux risques liés à la migration irrégulière.



C'est Camara Mbemba, un homme avenant au sourire permanent, qui est responsable des retours depuis la Suisse. Il nous consacre du temps toute la semaine et répond avec patience à toutes nos questions. Il ne cesse de nous donner des explications, des exemples et des détails, tandis qu'il partage avec nous ses expériences avec les migrants rentrés au pays et les projets de réintégration. Il connaît la Gambie comme sa poche et parle sept langues locales. Et ce qui nous surprend le plus : il semble connaître tous les retournants par leur nom et reçoit régulièrement des appels de leur part. La confiance, nous dit-il, est primordiale dans ce processus, et nous remarquons tout de suite qu'il sait établir un climat de confiance – ce que viennent confirmer les visites des migrants, qui entretiennent tous des rapports amicaux avec lui et nous en font l'éloge. À leur retour au pays, ils



se sont tous rendus au bureau de l'OIM pour discuter de leur projet de réintégration et obtenir des informations sur les procédures. Si certains ont parfois trouvé que la mise en œuvre du projet et le versement du paiement prenaient trop de temps, tous semblent faire confiance à Camara Mbemba.

Mais comment se portent-ils aujourd'hui ? Chaque migrant de retour dans son pays a sa propre histoire, chaque situation est différente. Cependant, une chose est claire : la stigmatisation à laquelle ils font face et les attentes de la famille et de la société après leur retour sont énormes. L'argent liquide qu'ils ont reçu à l'aéroport s'envole rapidement – en grande partie pour aider des membres de la famille qui ont besoin de soutien et comptent sur leur proche. Et parmi l'entourage, nombreuses sont les personnes incroyables face à la décision de leur proche qui, contrairement à de nombreux autres migrants dont



le voyage a connu une issue moins heureuse, a réussi à atteindre l'Europe. Mon proche n'est-il pas censé être riche maintenant ? Pourquoi a-t-il échoué ?

Pourtant, les personnes qui ont quitté leur pays savent parfaitement pourquoi elles sont revenues. Elles connaissent maintenant la réalité de la migration, l'attente interminable dans les centres, la marginalisation, l'incertitude et le désespoir. C'est pourquoi certaines participent à des cam-

pagnes de sensibilisation organisées par l'OIM, appelées Migrants as messengers. En effet, aucun des retournants avec lesquels nous échangeons ne regrette sa décision d'être rentré, à une exception près : un jeune homme souffrant de problèmes psychiques, dont la famille est aux commandes non seulement de sa vie, mais aussi de son retour. Sa situation nous montre que le retour est rarement une décision individuelle, mais qu'elle est souvent prise en accord avec la famille. Et il ne s'agit





pas d'une décision facile : dans la majorité des cas, nous dit Camara Mbemba, un soutien psychosocial serait indiqué lors du retour.

La grande majorité des retournants que nous retrouvons à Banjul ont acheté un taxi. Seul l'un d'entre eux a ouvert un magasin de vêtements. Ils sont cependant tous confrontés au même problème : la réussite de leur projet ne tient qu'à un fil. Trois des sept personnes auxquelles nous rendons visite ont souffert de problèmes médicaux, qui ont eu des répercussions négatives sur leur entreprise. Le COVID-19 a lui aussi été un problème, car les passagers se sont faits rares durant cette période. Les chauffeurs de taxi font également face à autre risque : en cas de panne, ils ne peuvent pas faire réparer leur voiture s'ils n'ont pas

d'économies. Certes, les personnes rentrées au pays ont toutes appris l'importance de faire des réserves dans le cadre de leur formation en gestion d'entreprise, qu'elles ont jugée très instructive. Elles se heurtent cependant, d'une part, à leurs revenus modestes et, d'autre part, à la pression de leur famille. Car on ne peut rien refuser à un proche qui a besoin d'aide. L'un des retournants a même demandé à l'OIM de mettre de côté son aide au retour, comme une sorte de plan d'épargne. Certaines des personnes auxquelles nous avons rendu visite ont fait connaissance lors de leur formation en gestion d'entreprise et échangent aujourd'hui occasionnellement.

Les retournants que nous rencontrons apprécient le soutien dont ils ont bénéficié, mais peuvent à peine en

vivre. Ils tentent tous de gagner un peu plus d'argent en exerçant de petites activités secondaires. L'un d'entre eux nous dit qu'il conseillera malgré tout à ses fils d'émigrer.

Camara Mbemba nous explique que les migrants qui reviennent de Suisse ont généralement une idée bien précise de ce qu'ils veulent faire de leur argent. Malheureusement, ils se ferment ainsi des portes et ne profitent pas d'opportunités dont ils n'avaient pas connaissance en Suisse, telles que des formations ou des stages, ou encore la réalisation de projets collectifs ou de projets avec la communauté (community projects). Ces projets sont certes difficiles à mettre en œuvre, mais l'expérience montre qu'ils ont plus de chances de succès, sont plus durables et augmentent le degré d'acceptation des rapatriés au sein de leur communauté.

Nous pouvons le constater de nos propres yeux lors de notre détour par Basse, une ville située dans la division d'Upper River, dans l'est du pays. C'est ici que la majorité des personnes ayant quitté la Suisse viennent s'installer. Malheureusement, nous ne pouvons rendre visite à aucune d'entre elles, car la plupart pratiquent l'élevage de bovins et se trouvent actuellement loin des chemins carrossables, à la frontière avec le Sénégal. Nous pouvons cependant nous entretenir avec l'équipe de l'OIM sur place, qui nous présente ses campagnes de sensibilisation : chaque jour, de nombreux jeunes quittent la région pour tenter de rejoindre l'Europe.

Nos collègues de Basse nous présentent également l'un des 30 community projects développés avec les personnes rentrées en Gambie. Le retournant dont nous faisons la connais-



sance, qui a quitté le Niger pour revenir en Gambie, a acheté un moulin à céréales électrique grâce à l'aide à la réintégration reçue ; celui-ci est géré par la communauté villageoise ainsi que par deux personnes employées à temps plein. La gestion du projet a été négociée dans ses moindres détails entre la communauté villageoise et le retournant en présence de l'OIM, et tout fonctionne bien jusqu'à présent. Une partie des recettes a déjà été investie dans la construction d'un point d'eau pour les habitants du village. L'homme est lui aussi satisfait. Il nous explique qu'il touche désormais un revenu et qu'il jouit d'un certain prestige au sein de la communauté, au point d'avoir trouvé une femme et de l'avoir épousée. Les femmes de la localité apprécient particulièrement le projet : grâce

à la nouvelle machine, elles ne doivent plus moudre la farine à la main ou aller acheter leur pain dans un village éloigné. Elles ont également moins de distance à parcourir pour aller chercher de l'eau.

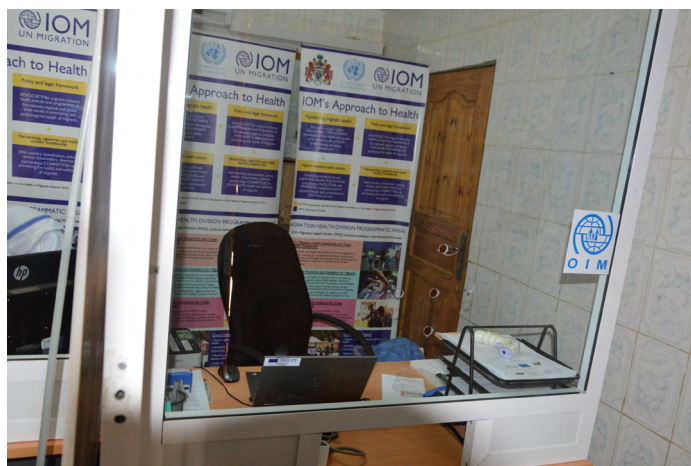
Durant le long trajet de retour vers Banjul, nous avons le temps de discuter de nouvelles idées avec Camara Mbemba. L'OIM Gambie n'en manque pas et a mis sur pied plusieurs initiatives : mise à disposition d'une offre de conseil virtuel (virtual counseling) avant le retour, développement de la collaboration avec les entreprises privées pour proposer des emplois et des places de stages, renforcement de la collaboration avec des institutions de microfinance et reprise des séances d'information pour les retournants afin de leur présenter les nombreuses pos-



sibilités qui s'offrent à eux. Si ces événements n'ont pas pu avoir lieu durant la pandémie, ils doivent être maintenus à l'avenir. Mais comme souvent se pose la question du financement de ces offres.

sont étroitement liés, et tout ce qui pourrait être mis en place pour encourager une réintégration durable avec l'implication de la famille et de la communauté – ce qui contribuerait alors au développement du pays à long terme.

Après une semaine en Gambie, je rentre en Suisse, accompagnée de mon collègue du SEM, la tête pleine d'images et d'idées. Le simple fait d'avoir pu rencontrer les personnes rentrées dans leur pays d'origine, d'avoir pu parler avec elles et d'avoir découvert la réalité du terrain m'apporte énormément pour mon travail dans le domaine du retour et de la réintégration. L'échange direct avec les collègues de l'OIM et leurs explications permettent de renforcer la compréhension mutuelle et la coopération. Nous avons en outre pu voir à quel point le développement et la migration



2.22

THE FUTURE OF RETURN – L'AVENIR DU RETOUR

BERTA FERNÁNDEZ-ALFARO,
CHEFFE DE MISSION, OIM BERNE

Ces derniers temps, les professionnels de la migration et de l'asile se sont réunis sous les auspices des Nations Unies¹¹ ou des organismes d'intégration économique régionale¹²/des communautés économiques régionales¹³) afin d'articuler clairement ou de promouvoir des politiques fondées sur le droit et des cadres coopératifs et stratégiques en matière de retour et de réintégration des migrants. En l'absence

de règles et de normes acceptées à l'échelle internationale en matière de gouvernance des migrations, ces efforts concertés prennent en compte les risques et les défis, bien documentés, auxquels sont confrontés les migrants en situation irrégulière, tout en visant à améliorer le quotidien de ces derniers dans les limites posées. Sans surprise, le continuum retour-réadmission-réintégration est devenu une priorité politique de la gouvernance des migrations, des stratégies de dévelop-

pement durable et du travail humanitaire à l'échelle mondiale. La plupart des États qui hébergent des requérants d'asile et des migrants en situation irrégulière ont mis en place leurs propres programmes d'aide à la réintégration afin d'épauler efficacement les volontaires au retour en leur offrant de nouvelles perspectives lorsqu'ils rentrent au pays.

Aujourd'hui, il est largement admis que les retours volontaires sont généralement plus rentables pour les pays d'accueil, plus dignes et valorisants pour les migrants, plus politiquement acceptables pour les pays d'origine et de transit et qu'ils favorisent une coopération et un dialogue internationaux productifs dans le domaine du retour.

En avril 2021, l'OIM a lancé une nouvelle politique relative au processus complet de retour, de réadmission et de réintégration¹⁴ afin de mieux appuyer ses partenaires en développant leurs capacités et en les conseillant. Cette politique se fonde sur l'approche intégrée de la réintégration de l'OIM et sur les meilleures pratiques retenues dans le cadre du Pôle de gestion des connaissances de l'OIM¹⁵.

Lorsque des migrants décident de



rentrer volontairement et bénéficier d'un suivi dans leur processus de réintégration, non seulement ils ont le temps de se préparer mentalement et de mettre de l'ordre dans leurs affaires mais ils évitent également la stigmatisation et la honte liées à un retour forcé. Malheureusement, les retours ne seront jamais tous volontaires. Quelle que soit la forme qu'ils prennent, il faut néanmoins veiller à protéger les droits humains des migrants.¹⁶

Pendant la pandémie de COVID-19 (2020 et 2021), la mobilité humaine a fortement chuté, ce qui a modifié et entravé les processus ordinaires¹⁷. Cette période a clairement montré qu'il faudra désormais recourir à des solutions numériques pour les parties des processus opérationnels qui nécessitent

une coordination et une coopération

11 Voir le Pacte mondial sur les migrations et le Réseau des Nations Unies sur les migrations document de position - garantir un retour sûr et digne et une réintégration durable.pdf (un.org), Tour d'horizon du retour et de la réintégration.pdf (un.org) (en anglais), Liste de contrôle - Retour et réintégration | Réseau des Nations Unies sur les migrations (en anglais)

12 Voir la stratégie de l'UE en matière de retour volontaire et de réintégration : https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_21_1931, Aide à la réintégration (europa.eu) (en anglais)

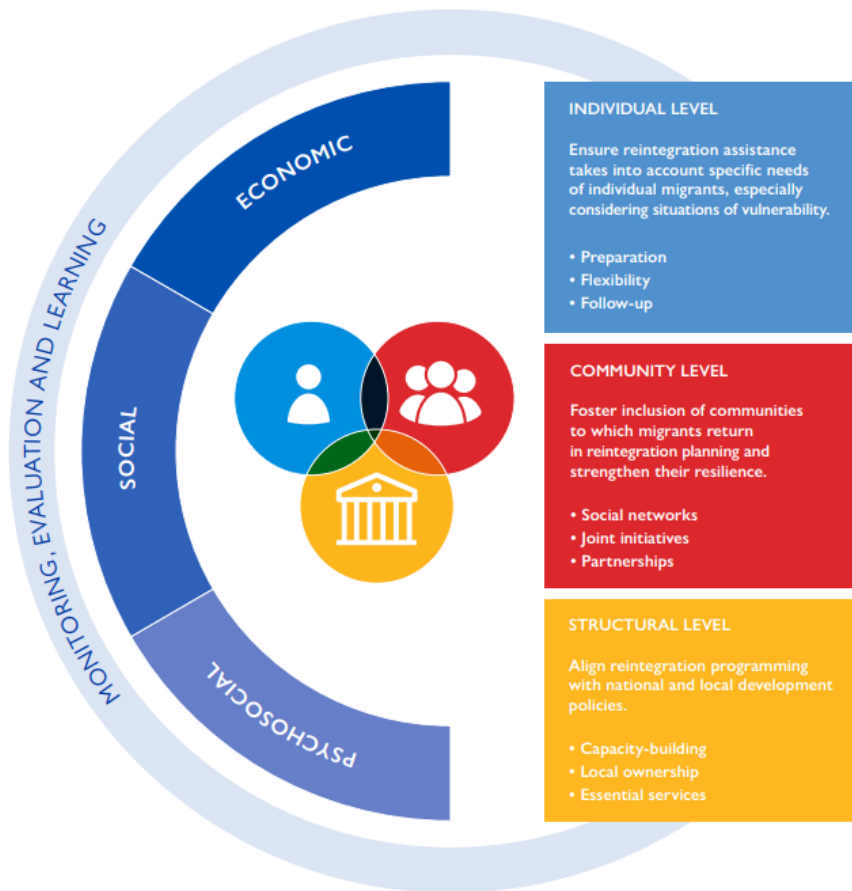
13 Voir Union africaine Atelier pour finaliser les directives de l'Union Africaine sur le retour, la réadmission et la réintégration | OIM Éthiopie

14 Le retour et la réintégration | Organisation internationale pour les migrations (iom.int)

15 <https://returnandreintegration.iom.int/fr>

16 In Switzerland, the NKVF (National Commission for Torture Prevention) accompanies all Swiss special flights: SwitzerlandNPM2017.pdf (ohchr.org)

17 Voir OIM institutional_statement_covid19_03-20215.pdf (iom.int) et pp_cross-border_human_mobility_amid_and_after_covid-19_policy.pdf (iom.int)



Graphique 1: L'approche intégrée de la réintégration de l'OIM - modèle conceptuel

entre les parties prenantes. L'OIM a poursuivi le développement de sa plateforme sur le retour et la réintégration afin d'y ajouter des mécanismes qui permettent d'aiguiller les migrants vers l'aide au retour ou à la réintégration, ainsi que vers une aide supplémentaire consécutive à l'arrivée ou destinée à la réintégration dans le pays de retour. Autre exemple d'un avenir en mutation : les prévisions inquiétantes concernant les effets du changement climatique. Selon ces prévisions, l'Afrique subsaharienne, l'Asie du Sud et l'Amérique latine pourraient compter 143 millions de personnes déplacées au sein de leur pays d'origine d'ici 2050. Évidemment, ce phénomène interne et urbain pourrait avoir un impact au-delà des frontières

s'il est associé à des conflits, des violences et une insécurité alimentaire (p. ex. les effets de la guerre en Ukraine). En raison du changement climatique, certains retours pourraient devenir dangereux et les personnes concernées pourraient alors avoir besoin d'une protection. Dans de tels cas, il pourrait être justifié de créer des voies légales pour assurer une protection humanitaire individualisée.

Établir un lien stratégique entre les dimensions internes et externes de la migration revêt une grande importance pour maximiser l'impact du développement de la coopération dans les pays d'origine¹⁹. À titre d'exemple, les investissements directs et les accords de libre-échange entre les pays d'accueil et les pays d'origine peuvent

18 www.whitehouse.gov/wp-content/uploads/2021/10/Report-on-the-Impact-of-Climate-Change-on-Migration.pdf

19 <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués.msg-id-87903.html>

jouer un rôle important lorsqu'ils sont combinés avec des accords de réadmission ou des dialogues visant à faciliter le placement des travailleurs. Conformément aux données des indicateurs de gouvernance des migrations (IGM) ²⁰, les pays d'origine disposent plus souvent d'une politique pour attirer leurs ressortissants qui ont émigré avec succès (c.-à-d. la diaspora) que d'une politique pour faciliter la réintégration de ces nationaux lorsqu'ils rentrent au pays. Cependant, les pays d'origine qui possèdent une entité chargée de mettre en œuvre les politiques en matière d'émigration et de diasporas ont davantage tendance à promouvoir activement cette réintégration. Par conséquent, il faudrait examiner plus en détail comment la migration de retour peut contribuer à produire des résultats en termes de développement durable dans le pays d'origine, ce qui inclut l'alignement des politiques et pratiques en matière de réintégration sur les plans nationaux de développement. Dans cette optique, l'OIM encourage les projets de réintégration communautaires qui prévoient que les personnes de retour au pays développent des projets destinés à assurer leur subsistance, de concert

avec des membres des communautés locales. Non seulement ces projets apportent un soutien économique à la communauté mais ils contribuent également à la fourniture de biens publics tels que l'accès à l'eau, le développement de l'infrastructure locale et d'autres besoins locaux.

Les acteurs locaux au niveau d'une ville et d'une municipalité ont un rôle majeur à jouer pour remplacer un système parfois perçu comme visant le bien-être à court terme par des processus d'intégration plus profonds qui contribuent au développement des villes et régions hôtes. Il y a une véritable intégration socioéconomique lorsque tous les services institutionnels disponibles pour les personnes de retour et les migrants des pays voisins sont accessibles dans le pays d'origine sous la forme d'un guichet unique et à titre gratuit, en incluant un soutien psychosocial ²¹, un conseil/suivi en matière d'emploi, l'accès à des programmes de recyclage professionnel, la fourniture de certifications des compétences et la protection des droits acquis. Ce type d'investissement aurait un impact plus fort sur la vie des migrants et des communautés hôtes, tout en accroissant le capital

politique. S'il est une chose que la pandémie et les situations de conflit nous ont appris concernant l'avenir des retours et de la réintégration, c'est bien l'importance que revêtent une collaboration innovante avec les pays d'origine et les diasporas ainsi que la participation et l'adhésion des migrants.

²⁰ <https://www.migrationdataportal.org/resource/migration-governance-indicators-data-and-global-compact-safe-orderly-and-regular-migration>

²¹ Le Conseil à la réintégration : Approche psychosociale | Plateforme de publications de l'OIM, Initiative conjointe UE-OIM pour la protection et la réintégration des migrants (2020)

IMPRESSUM

Editeur: SEM et OIM, Communication Aide au retour (RüKo)
Rédaction: Délia Baumgartner, SEM, Christa Burger, SEM,
Setareh Bidar, IOM, Carolin Nehme, IOM
Photos: © OIM, SEM
Layout: INTR AG Bern
Contact: SEM: 058 465 11 11 OIM: 031 350 82 11
E-Mail: info@sem.admin.ch bern@iom.int
Web: switzerland.iom.int
www.sem.admin.ch
www.youproject.ch